

4e Plan Régional Santé Environnement 2023-2027



Un environnement, une santé
en Grand Est



1	EDITO	5
2	LE CONTEXTE.....	5
2.1	Définition de la santé-environnement.....	5
2.2	Le Plan National Santé Environnement (PNSE)	6
2.3	Les principes transversaux.....	7
2.3.1	L’adaptation et atténuation face aux effets des changements climatiques	7
2.3.2	Le concept « Une seule santé »	8
2.3.3	La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé	10
2.3.4	L’approche en « promotion de la santé »	12
3	LE BILAN DU PRSE3.....	16
4	LES ENJEUX TERRITORIAUX.....	17
4.1	La perception des enjeux de santé-environnement par les habitants du Grand Est	17
4.2	L’état des lieux des indicateurs sanitaires et environnementaux de la région	18
5	LE PRSE4 EN UN COUP D’ŒIL	25
6	LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU PLAN	26
	AXE 1 Des modes de vie et de consommation favorables à la santé.....	26
	PRIORITE 1.1 : Améliorer la qualité des environnements intérieurs de vie et de travail.....	26
	PRIORITE 1.2 : Renforcer le recours des populations à une alimentation favorable à l’environnement et à la santé humaine	31
	AXE 2 Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l’environnement.....	33
	PRIORITE 2.1 : Maintenir quantitativement et qualitativement la ressource en eau	33

PRIORITE 2.2 : Améliorer la qualité de l’air extérieur	37
PRIORITE 2.3 : Améliorer la gestion des sols pollués	40
PRIORITE 2.4 : Développer des projets d’aménagements et d’urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement	43
AXE 3 Une seule santé	46
PRIORITE 3.1 - Surveiller et prévenir les zoonoses, les maladies vectorielles et l’expansion des espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine	46
PRIORITE 3.2 : Promouvoir le concept « Une seule santé » auprès de la population et des acteurs du territoire	51
AXE 4 La santé-environnement dans les territoires et au plus près des citoyens	53
PRIORITE 4.1 : Améliorer la qualité des projets en santé-environnement menés sur le territoire, tous champs d’intervention confondus (sanitaire, social, médico-social, éducatif)	53
PRIORITE 4.2 : Renforcer le déploiement de projets en santé environnement sur tout le territoire Grand Est et au plus près des populations	57
7 L’ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES REGIONAUX.....	59
8 LA GOUVERNANCE	60
8.1 Le pilotage.....	60
8.1.1 Comité de pilotage.....	60
8.1.2 Comité technique.....	60
8.2 L’animation	61
8.2.1 Du PRSE4.....	61
8.2.2 De la communauté régionale.....	61
8.3 Le suivi et l’évaluation	61
9 L’ELABORATION DU PRSE4	61
10 ANNEXES.....	63

10.1	L'articulation du PNSE4 et les autres plans et stratégies.....	64
10.2	Glossaire	65
10.3	Liste des structures ayant participé à l'élaboration du PRSE4.....	66

1 Edito

(en cours de rédaction)

2 Le contexte

2.1 Définition de la santé-environnement

À chaque étape de la vie, l'état de santé se caractérise par des interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre socioéconomique, en interdépendance avec l'environnement physique et le comportement individuel. Les leviers permettant d'améliorer la santé de la population ne doivent donc pas être limités au secteur de la santé et aux politiques sanitaires et d'accès aux soins, mais relèvent d'une transversalité entre les politiques publiques, et d'une meilleure compréhension des expositions et de leurs effets sur la santé dans leur globalité.

Cette approche de la santé-environnement, inspirée par la définition donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé et adaptée au contexte de la région Grand Est, se définit comme suit :

« La santé-environnement désigne le champ qui s'intéresse à la relation continue, évolutive, réciproque et inextricable entre les êtres humains et leur environnement, et spécifiquement aux effets, positifs ou négatifs, de cette relation sur la santé des êtres humains, mais aussi sur la santé de l'environnement. Ces effets résultent de la combinaison de différents déterminants qui tiennent par exemple aux manières d'utiliser l'espace, aux activités humaines, aux milieux naturels et à leur état, aux caractéristiques individuelles, aux formes d'organisations collectives ou encore aux politiques publiques, et dont l'articulation est à l'origine d'inégalités sociales de santé. Le champ de la santé-environnement se caractérise également par la diversité de ses thématiques¹. »

Cette définition, proposée par l'**IREPS Grand Est**, permet de dépasser l'approche par les risques, pour aller vers une approche centrée sur les déterminants.

La réussite de la politique publique en santé-environnement repose ainsi sur le décloisonnement des politiques publiques sectorielles, et une coordination des acteurs publics et privés.

¹ Définition présentée à la communauté régionale santé environnement lors de la Journée Régionale Santé Environnement du 23 février 2023

2.2 Le Plan National Santé Environnement (PNSE)

Le **Plan National Santé Environnement (PNSE)** de quatrième génération, sous-titré « Un environnement, une santé », a été publié le 7 mai 2021. Il a pour objectif de mieux prendre en compte les liens étroits qui existent entre la santé humaine, la santé animale, et plus largement la santé des écosystèmes, dans le cadre de la déclinaison de la démarche « Une seule santé ». A cet égard, les premiers enseignements de la crise sanitaire de la Covid-19 ont été pris en considération lors de son élaboration.

Le PNSE4 vise à permettre à chacun :

- de mieux comprendre les risques auxquels il s'expose, afin de mieux se protéger, et protéger son environnement,
- et de permettre à chaque citoyen, consommateur, élu, professionnel, chercheur ... d'agir pour un environnement favorable à toutes les santés (humaine, animale et environnementale).

Ce nouveau Plan doit être l'occasion d'accélérer la mobilisation des acteurs dans les territoires, et de répondre aux préoccupations des populations aux questions de santé-environnement.

Pour cela, le Plan s'articule autour de 4 enjeux prioritaires :

- Garantir une information de chacun via le recours à des technologies numériques innovantes ainsi qu'aux dispositifs et structures de formation existants
- Réduire les expositions jugées prioritaires (ondes électromagnétiques, lumière artificielle, pollutions des sols, espèces nuisibles, légionellose, nanomatériaux, pollution de l'air intérieur et bruit)
- Valoriser les actions de réductions des expositions déployées par les collectivités locales et sensibiliser les urbanistes et aménageurs des territoires sur les enjeux de santé environnement
- Améliorer les connaissances sur les expositions tout au long de la vie, en soutenant la recherche et le développement d'outils fluidifiant l'accès aux données produites.

La déclinaison régionale de ce Plan au travers des Plans Régionaux Santé-Environnement est mise en œuvre sur la période 2023-2027 par l'instruction interministérielle N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022.

Le PRSE4 Grand Est intègre les 5 actions du Plan national qui doivent être déclinées dans les PRSE selon cette Instruction :

- la formation des professionnels de santé : les ARS sont incitées à promouvoir le développement de formations en fonction des spécificités locales notamment (action 5.1) ;
- la prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.1) ;
- la prévention, la surveillance et la gestion des impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambrosie, chenilles processionnaires, etc.) par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.3) ;
- l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment (action 14.4) ;
- la surveillance de la santé de la faune terrestre et la prévention des zoonoses (action 20)

Au-delà des axes et objectifs qui structurent le PRSE4, ce dernier est alimenté par quatre priorités transversales, qui constituent des enjeux à prendre en compte de la manière la plus systématique possible dans la mise en œuvre des actions.

2.3 Les principes transversaux

2.3.1 L'adaptation et atténuation face aux effets des changements climatiques

Le dérèglement climatique, causé par les activités anthropiques, entraîne des changements profonds au sein des écosystèmes, et impacte également les sociétés.

Les différents aléas climatiques (augmentation des températures, des vagues de chaleurs et canicules, baisse des vagues de froid et du nombre de jours de gel, intensification des sécheresses et des précipitations extrêmes) ont des impacts à différents niveaux :

- Au niveau de la santé et du cadre de vie
 - Amplification des risques liés aux maladies infectieuses
 - Recrudescence des maladies allergiques, cardiovasculaires, respiratoires et mentales
 - Augmentation du risque de surmortalité
 - Intensification des toxi-infections alimentaires et des maladies à transmission hydrique ou vectorielle

- Au niveau de la biodiversité et des ressources naturelles
Poursuite de l'érosion de la biodiversité,
Dégradation des milieux naturels et de la biodiversité urbaine,
Détérioration des sols et de la ressource en eau
Modification du cycle de vie et menace pour la survie des espèces
Variation de la répartition des espèces
- Au niveau des activités économiques et des grands services collectifs (exercice des activités, énergie, approvisionnement en eau potable et assainissement, agriculture et sylviculture)

Le degré de fragilité d'un territoire ou d'un individu, ou sa propension à être affecté de manière négative par les aléas climatiques, dépend de son exposition à ces aléas, de sa sensibilité ainsi que sa capacité d'adaptation pour éviter, réduire, voire tirer parti des aléas.

Au vu des impacts du changement climatique et des enjeux susceptibles d'évoluer qu'il représente, des solutions d'adaptation sont à construire et déployer.

On distingue deux stratégies d'intervention pour atténuer, voir prévenir les menaces et enjeux vus supra :

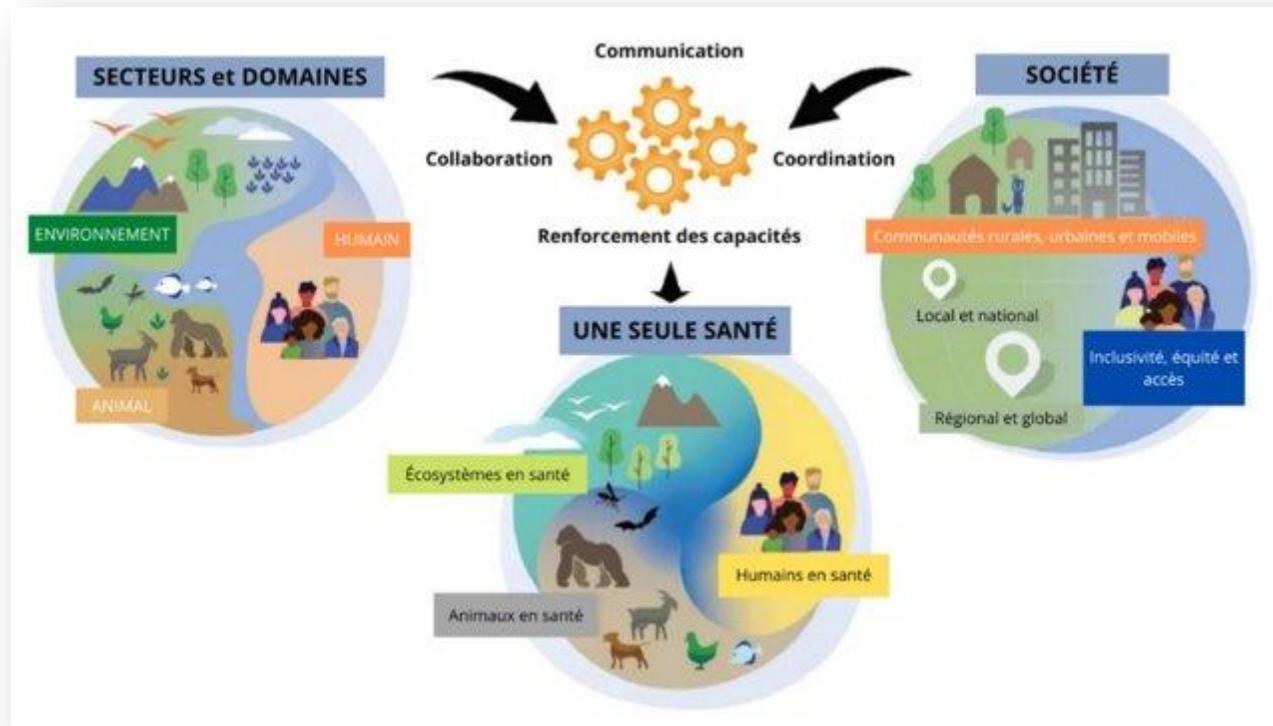
- L'adaptation incrémentale, qui vise à la mise en place de mesures destinées à conserver l'essence et l'intégrité d'un système ou d'un processus. Cette stratégie permet le déploiement d'actions partielles et ponctuelles pour un ajustement anticipatif (plans canicules, retenues d'eau...) et/ou réactif (arrosage, brumisateurs...)
- L'adaptation transformationnelle qui modifie les attributs fondamentaux d'un système en réponse au climat et à ses conséquences. Cette stratégie constitue le déploiement d'une action systémique via une transformation incrémentale (aménagement d'une pièce, changement des systèmes d'irrigation...) et/ou une transformation structurelle (modification des réglementations thermiques et des normes de ventilation de l'urbanisme, changement des types de cultures et des régimes alimentaires).

Le PRSE4 place la prise en compte des enjeux climatiques au cœur de ses priorités

2.3.2 Le concept « Une seule santé »

Le concept « Une seule santé » met en lumière les relations entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Il fait le lien entre l'écologie et la médecine humaine et vétérinaire. L'objectif est de combiner la conservation de la biodiversité aux enjeux de santé publique « en faisant le lien entre les émergences de maladies infectieuses issues de la faune sauvage et les atteintes à la biodiversité » (Guegan, 2022).

Le concept n'est pas nouveau, mais a fait l'objet d'un regain d'intérêt face à la (ré)émergence de maladies infectieuses, en raison notamment de la mondialisation des échanges. De plus, la pandémie COVID-19 et les alertes sur les futures crises climatiques obligent à repenser les interactions de l'Homme avec le monde qui l'entoure. Une seule santé propose une approche collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire des enjeux sanitaires, « tout en reconnaissant les interconnexions entre les personnes, les animaux, les plantes et leur environnement commun » (One Health Commission, 2019).



Source : Muraille, E. (2021). La promotion de la santé dans un monde globalisé nécessite l'adoption d'une perspective One health. *Global Health Promotion*, 28(3), 75-77

La démarche Une seule santé cherche, d'une part, à améliorer les connaissances sur les relations qui existent entre la santé animale, la santé humaine et l'état des écosystèmes et d'autre part, propose la mise en œuvre d'actions destinées à transformer le domaine de la santé publique traditionnellement centré sur la santé des populations.

L'appropriation et la concrétisation du concept soulèvent différents enjeux :

- Un enjeu d'interdisciplinarité, en conciliant les sciences écologiques, environnementales et évolutives de la médecine humaine et vétérinaire, et ainsi comprendre les interactions entre ces trois santé, notamment vis-à-vis de l'émergence des maladies zoonotiques, dans le but de se doter de stratégies innovantes de contrôle
- Un enjeu de gouvernance, en renforçant l'interaction entre les secteurs académique et décisionnaire dans le but d'établir une gouvernance transversale.
- Un enjeu d'organisation dans le but de prendre en compte l'interrelation de toutes les santé dans les différents champs sectoriels (aménagement, économie...)
- Un enjeu de sensibilisation, en intégrant le concept et des références à la santé globale dans les interventions à destination des acteurs publics et politiques, dans le but d'améliorer l'appropriation du concept par la société civile et des dirigeants publics
- Un enjeu en matière d'observation, en engageant des recherches et un travail de définition d'indicateurs dans le but d'ancrer le concept au niveau local
- Un enjeu en matière de formation à destination des vétérinaires, des médecins, des infirmiers, mais également des sociologues, des juristes, etc. dans le but de former un large public interdisciplinaire au concept.

2.3.3 La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé

La réduction des expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes est un des enjeux majeurs du quatrième plan national santé environnement.

La notion d'inégalités environnementales en lien avec des facteurs sociaux a d'abord émergé dans les années 1970 aux États-Unis, avec le terme de « justice environnementale » (Environmental Justice). Cette approche, qui prend en compte les disparités d'exposition aux risques environnementaux comme les polluants ou les catastrophes naturelles, a été impulsée par des mouvements militants et de lutte contre les discriminations de populations racialisées². Ces

² Lejeune Z., *La justice et les inégalités environnementales : concepts, méthodes et traduction politique aux États-Unis et en Europe*, Revue française des affaires sociales, n° 1-2, pp. 51-78, 2015

mouvements dénonçaient la proximité systématique d'infrastructures industrielles fortement polluantes aux habitations des populations afro-américaines et sa corrélation avec des problèmes de santé ³.

En 2006, Emelianoff donne une première définition des inégalités environnementales qui renvoie à « l'idée que les populations ou groupes sociaux ne sont pas égaux face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux pas plus qu'ils ont un accès égal aux ressources et aménités environnementales ⁴ ». Cette nouvelle définition intègre l'idée de l'individu comme « récepteur » d'impacts environnementaux, négatifs ou positifs.

Actuellement, la notion d'inégalités environnementales recouvre toute dimension qui résulte de la manifestation des inégalités sociales dans le rapport à l'environnement. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle sorte d'inégalités, « mais de la dimension environnementale des inégalités socioéconomiques » qui traversent la société à l'échelle d'un territoire, d'un pays et de la planète ⁵. Ces inégalités touchent à :

- **L'exposition aux risques environnementaux**, qu'il s'agisse de facteurs chroniques comme la pollution, ou soudains comme une catastrophe naturelle.
- **L'accès aux ressources naturelles**. Cela indique l'inégalité d'accès à des ressources de base comme l'eau ou l'énergie, mais aussi aux aménités naturelles : espaces verts, forêts, bords aménagés d'une rivière ou d'un littoral.
- **L'impact qu'on peut avoir sur l'environnement** en termes d'épuisement des ressources ou de dégradation de l'environnement par son mode de vie.
- **La capacité à se saisir des actions collectives ou publiques** qui permettent d'agir sur son propre environnement et à bénéficier de leurs effets.
- **L'accès à la prise de parole et aux décisions** inhérentes à la gestion de l'environnement et des ressources.

Tout le monde peut être affecté par des risques environnementaux, mais pas de la même manière. Par exemple, tout individu peut être touché par une catastrophe naturelle comme une inondation qui détruit sa maison, mais sa capacité à faire face aux conséquences de cette catastrophe est liée à la catégorie sociale, à ses ressources économiques et juridiques ⁶.

Au-delà du différentiel d'exposition, c'est-à-dire le fait d'être plus exposé à certains risques que les autres, il faut tenir compte du différentiel de vulnérabilité. Ce dernier renvoie au fait que d'autres inégalités peuvent se cumuler, comme la difficulté d'accès aux soins, des conditions de travail plus difficiles, des comportements moins favorables à la santé, des pathologies préexistantes

³ Lejeune C., *Justice sociale et durabilité, la rencontre est-elle possible ? Portée politique de l'expérience vécue des injustices écologiques*, Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 19, n° 1, 2019.

⁴ Emelianoff C., *Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ?*, Université du Maine, 2006.

⁵ Larrère C., *Conférence de Catherine Larrère « Santé et inégalités environnementales »*, Marcy-L'Etoile : VetAgro Sup, 2021.

⁶ Deldrève V., *PODCAST/« Inégalités sociales de santé et environnementales : quels liens et comment agir ? »*, Lyon : IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, 2021.

2.3.4 L'approche en « promotion de la santé »

La promotion de la santé a existé en tant que champ de pratiques avant d'émerger comme un concept constitué. Ces pratiques se sont inscrites dans la remise en cause, sur des bases à la fois méthodologiques et éthiques, de la définition de la santé comme l'absence de maladie, de l'application systématique du modèle biomédical à la santé publique, et de la seule responsabilité des individus quant à leurs comportements et états de santé.

La définition de la promotion de la santé qui fait aujourd'hui référence est apportée par la Charte d'Ottawa (1986) : « La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la santé comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, changer son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques ». Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être. »

Il s'agit d'une approche collective des problèmes invitant à réfléchir par le prisme des déterminants de la santé.



Modèle de Whitehead et Dahlgren (1991)

Toutefois, la santé exige un certain nombre de conditions et de ressources préalables, l'individu devant pouvoir notamment : · se loger, · accéder à l'éducation, · se nourrir convenablement, · disposer d'un certain revenu, · bénéficier d'un éco-système stable, · compter sur un apport durable de ressources, · avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable.

La Charte d'Ottawa identifie cinq domaines d'action prioritaires en promotion de la santé :

- L'élaboration de politiques publiques pour la santé : la promotion de la santé associe des approches législatives, fiscales et financières, réglementaires
 - Donner les moyens aux acteurs de développer des projets de promotion de santé
 - Sensibiliser les décideurs à l'approche promotion de santé
- La création d'environnements favorables : en promotion de la santé, on entend par environnement = milieu de vie. Les milieux ont une influence directe sur la santé, les milieux influencent les choix et possibilités des personnes pour améliorer leur santé et leur bien-être
 - Rendre lisible ce qui existe en matière d'offre,
 - Permettre l'accessibilité aux ressources,
 - Développer des environnements sécurisants, bienveillants...
- Le renforcement de l'action communautaire, L'action communautaire consiste à mobiliser les personnes et les groupes les plus directement concernés par le problème à résoudre, pour fixer les objectifs des interventions et leurs modalités de mise en œuvre. Cette implication directe des communautés et des personnes a pour effet leur empowerment, c'est-à-dire leur capacité à prendre en charge elles-mêmes les questions de santé qui les concernent
 - Intégrer les actions dans une démarche participative
 - Renforcer le pouvoir d'agir communautaire
- L'acquisition d'aptitudes individuelles : La promotion de la santé appuie le développement individuel et social grâce à l'information, à l'éducation pour la santé et au perfectionnement des aptitudes indispensables à la vie
 - Développer les savoirs, savoirs-être et savoirs-faire
 - Développer les compétences psychosociales
- La réorientation des services de santé : Les services de santé doivent se doter d'un mandat plus vaste [...] qui ouvre la voie à une conception élargie de la santé, en faisant intervenir, à côté du secteur de la santé proprement dit, d'autres composantes de caractère social, politique, économique et environnemental. La réorientation des services de santé exige également [...] des changements dans l'enseignement et la formation des professionnels. Il faut que cela fasse évoluer l'attitude et l'organisation des services de santé
 - Intégrer la pluridisciplinarité dans les actions
 - Renforcer les compétences des professionnels
 - Favoriser l'émergence d'un socle et d'objectifs communs d'éducation pour la santé

POUR RESUMER :

- La promotion de la santé est un ensemble de pratiques spécialisées de santé publique visant le renforcement du pouvoir d’agir des personnes et des groupes sur leurs conditions de vie et de santé, à l’aide de stratégies d’interventions telles que l’éducation pour la santé, l’organisation communautaire, l’action sur les environnements, le plaidoyer politique et la réorientation du secteur du soin.
- La mise en œuvre de la promotion de la santé mobilise des systèmes d’action complexes et multiniveaux, impliquant une diversité d’acteurs issus de différents secteurs adaptant leurs actions au contexte dans lequel elles sont mises en œuvre, favorisant la participation des populations, et promouvant l’équité en matière de santé.
- Porteuse d’un plaidoyer pour la santé dans toutes les politiques, la promotion de la santé vise à agir sur la multiplicité des déterminants de la santé des populations.
- La promotion de la santé soutient un modèle de société fondé sur des valeurs de solidarité et de justice sociale



L'ARTICULATION DU PRSE4 AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation.

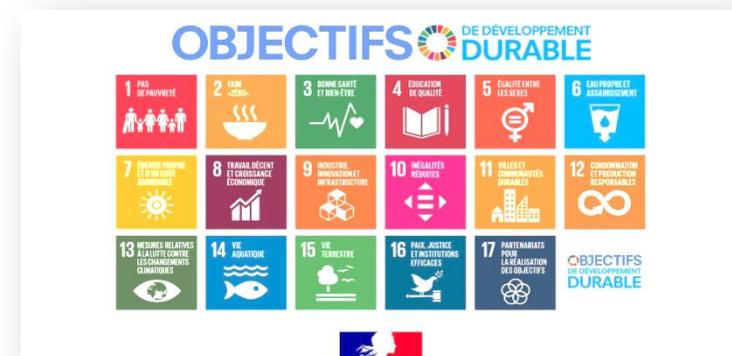
L'agenda 2030 (<https://www.agenda-2030.fr/>) se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques ainsi que la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs, institutionnels comme ceux de la société civile.

[Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.]

Dans la lignée de son engagement international et de sa mobilisation en faveur du développement durable, la France a décliné une feuille de route, adoptée le 20 septembre 2019.

Deux des six enjeux que la société française doit relever sont « **Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous** » et « **S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable** ».

Le Plan National Santé Environnement et les Plans Régionaux Santé Environnement sont identifiés comme des leviers pour atteindre cette ambition.



3 Le bilan du PRSE3



Pour construire le PRSE4, ses pilotes se sont appuyés sur le retour d'expérience du troisième Plan Régional Santé Environnement – le premier à l'échelle de la région Grand Est – en identifiant ses points positifs, ses pistes d'améliorations, ainsi que le bilan de ses actions.

En déployant des politiques d'intervention, des campagnes de formation et de communication et en favorisant les connaissances en santé-environnement et les actions au plus près des territoires articulés autour de 3 axes, le PRSE3 répondait aux enjeux relatifs à la vie quotidienne et à l'exposition des habitants de la région à certains risques. Il a par ailleurs constitué un formidable outil de mobilisation des acteurs de la santé-environnement en région.

Les points forts du PRSE3

- Le traitement des multiples champs de la santé environnement
- La diffusion de quatre appels à projets et d'un appel à manifestation d'intérêt autour de thématiques de santé environnement entre 2018 et 2022
- Les actions de formations à destination des professionnels de santé
- La mise en réseau des acteurs avec la mobilisation d'une centaine de partenaires (établissements publics, services de l'État, collectivités, associations, universités, organismes de recherches, organisations professionnelles)
- Les avancées en termes de connaissance sur des thématiques particulières (radon, espèces nuisibles)
- L'animation et les efforts de communication pour la valorisation des actions menées dans le Plan via l'organisation d'événements régionaux (forums, réunion des groupes de travail thématique)

Les pistes d'amélioration pour le PRSE4

- La participation des professionnels de santé à des projets de développement durable ou favorables à l'environnement
- L'amélioration des connaissances sur les co-bénéfices en santé environnement des professionnels de santé
- La prise en compte des enjeux liés à la santé dans les projets d'aménagement du territoire par la formation des professionnels aux questions de santé environnement
- La sensibilisation des élus et des agents des collectivités locales sur leur rôle en santé environnement
- Le renforcement des compétences des porteurs d'actions sur les stratégies d'intervention en santé environnement portant sur les environnements physiques et sociaux

→ Retrouvez davantage d'informations dans le Bilan du PRSE 2017/2021 en Grand Est : <https://www.grand-est.prse.fr/IMG/pdf/bilanprsewebv.pdf>

4 Les enjeux territoriaux

4.1 La perception des enjeux de santé-environnement par les habitants du Grand Est

Dans le cadre du bilan du PRSE3 et de l'élaboration du PRSE4, une **enquête d'opinion** a été menée par l'Observatoire régional de la santé (ORS) auprès des habitants du Grand Est entre le 1^{er} décembre 2021 et le 21 janvier 2022.

1 636 habitants ont participé à l'enquête. La grande majorité d'entre eux ont entre 25 et 64 ans et sont des cadres et professions intellectuelles supérieures travaillant dans le secteur de la santé et/ou de l'environnement.

En portant sur la **perception par le grand public des enjeux en matière de santé-environnement en Grand Est**, cette enquête met en avant les niveaux déclarés de connaissances, d'estimation du risque et les comportements adoptés par les répondants. Elle vise à rendre compte des évolutions de ces perceptions chez les habitants depuis la première enquête déployée en 2016.

- Il était d'abord demandé aux répondants d'évaluer leur niveau d'information à propos de 18 thématiques.
 - › Les nanoparticules, le radon, la pollution des sols et la radioactivité sont les thématiques à propos desquelles les répondants se déclarent les moins bien informés
- Toujours sur la base de ces 18 thématiques, les répondants devaient évaluer le niveau de risque perçu pour leur santé
 - › La pollution de l'air extérieur, les pesticides dans l'air, la qualité de l'alimentation et les perturbateurs endocriniens sont considérés comme les sujets plus préoccupants.
- Concernant les comportements ;
 - › Des mesures sont entrées dans les habitudes quotidiennes des habitants, c'est notamment le cas du tri des déchets
 - › Certaines, comme la consommation locale et de produits biologiques, sont en cours de progression
 - › D'autres, étant dépendantes des possibilités des territoires, comme le covoiturage ou le recours au vélo et au transport en commun, sont moins fréquemment adoptées par les habitants.
- L'enquête révèle par ailleurs que les répondants s'accordent à dire que les individus peuvent agir à leur échelle.

Davantage d'éléments relatifs à la perception des enjeux de santé-environnement par les habitants et son évolution sont disponibles [ici](#).

4.2 L'état des lieux des indicateurs sanitaires et environnementaux de la région

L'état des lieux santé-environnement réalisé à l'occasion de l'élaboration du PRSE3 a fait l'objet d'une actualisation par l'observatoire régional de la santé fin 2022.

Il révèle :

- une situation sociale plus défavorisée dans les grandes villes et les départements à dominance rurale
- des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement résidant davantage dans les départements à dominante rurale
- Une espérance de vie qui progresse, mais une mortalité tout âge et toute cause confondue qui reste supérieure au national



- Une situation favorable en termes de mortalité prématurée dans le nord-est de la région

En Grand Est **9 235** décès prématurés par an
 En 2013-2017
(avant 65 ans)
 (nombre annuel moyen)

En France métropolitaine 99 581 décès par an

En Grand Est

En France métropolitaine

51 232 décès par an
 en 2013-2017
(tous âges)
 (nombre annuel moyen)

570 310 décès par an

- Des cas de légionelloses particulièrement nombreux en Grand Est par rapport à la moyenne en France métropolitaine, et nécessitant généralement une hospitalisation

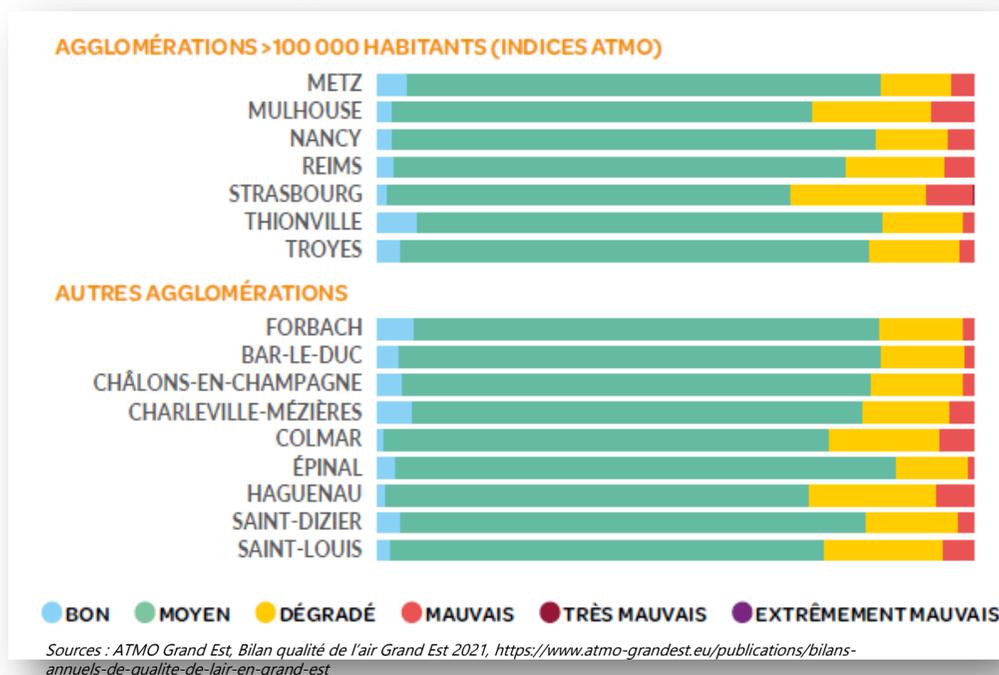


Les cas se répartissent suivant un net gradient est-ouest, variant d'un taux standardisé d'incidence de 1,2 cas pour 100 000 habitants en Bretagne à 5,3 nouveaux cas pour 100 000 habitants en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Grand Est est l'une des régions qui connaît un taux standardisé de légionellose parmi les plus élevés, avec 4,5 cas pour 100 000 habitants notifiés en 2021 (correspondant à un nombre total de 256 cas).

- Un indice de qualité de l'air majoritairement moyen en 2021 sur le territoire, marqué par une pollution atmosphérique importante, du fait de la présence de zones densément peuplées et de grands axes de circulation reliant le territoire aux pays frontaliers

Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)



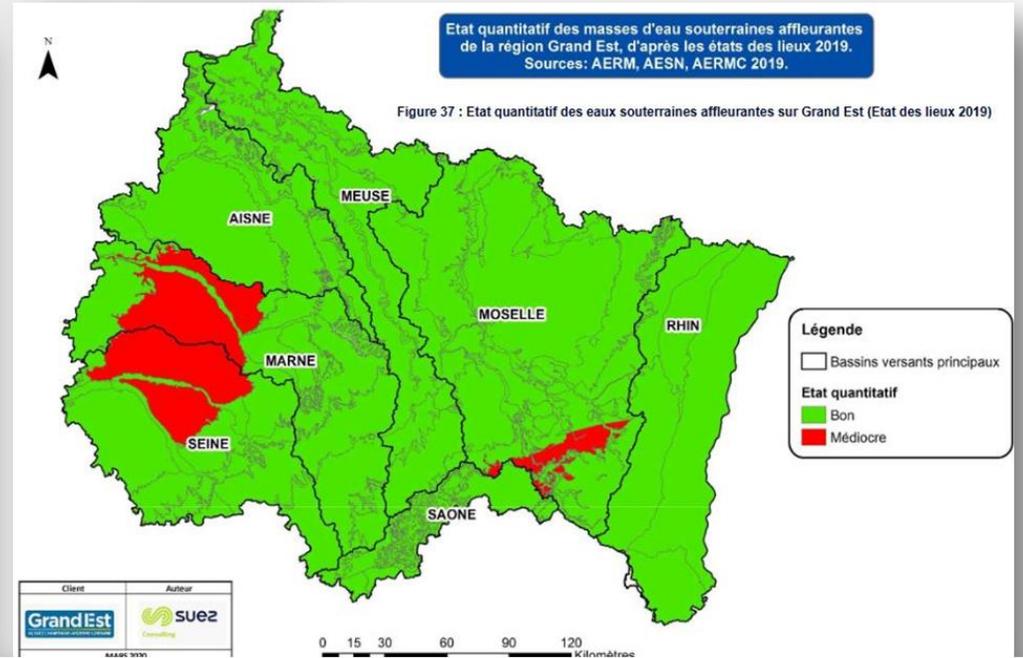
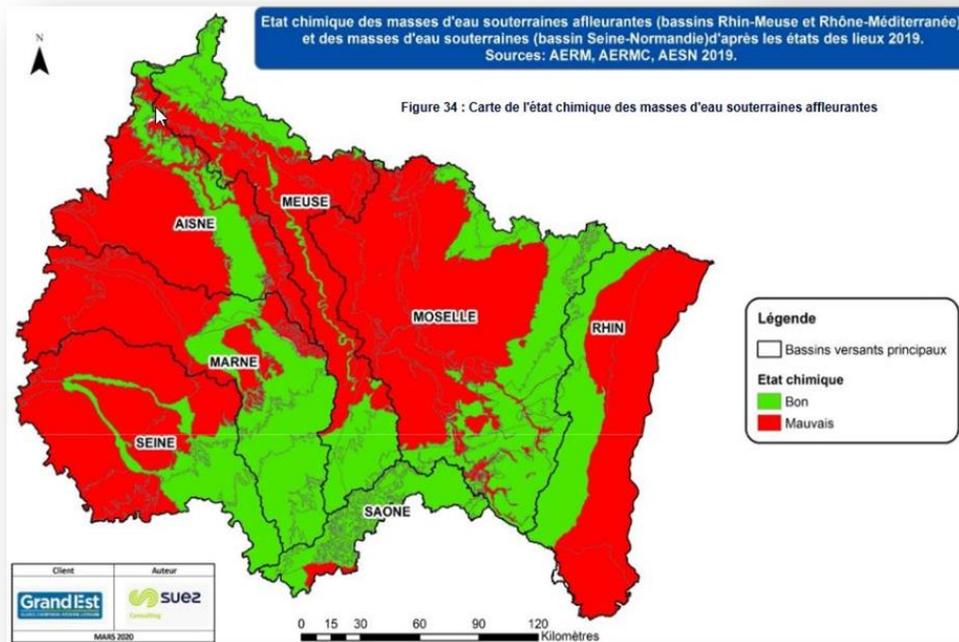
Principales sources émettrices de polluants lors des épisodes de pollution en 2021 (Grand Est)



Sources : ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, <https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-de-qualite-de-lair-en-grand-est>

- La vulnérabilité des nappes d'eau, conséquence de la géologie locale

Etat des masses d'eau souterraines en 2019 (Grand Est)



Sources : Région Grand Est, Suez « Etat quantitatif des ressources en eau du Grand Est. Evaluation prospective 2030-2050 et propositions d'actions - Rapport de l'étape 1.1 : Etat des lieux - Synthèse des données et définition des secteurs homogènes », 15/09/2022

- Une activité agricole importante, impliquant des enjeux d'exposition potentielle des agriculteurs et des riverains, mais aussi des milieux aux produits phytosanitaires, avec néanmoins une tendance à la baisse observée des usages des produits phytosanitaires agricoles -

En 2020 :

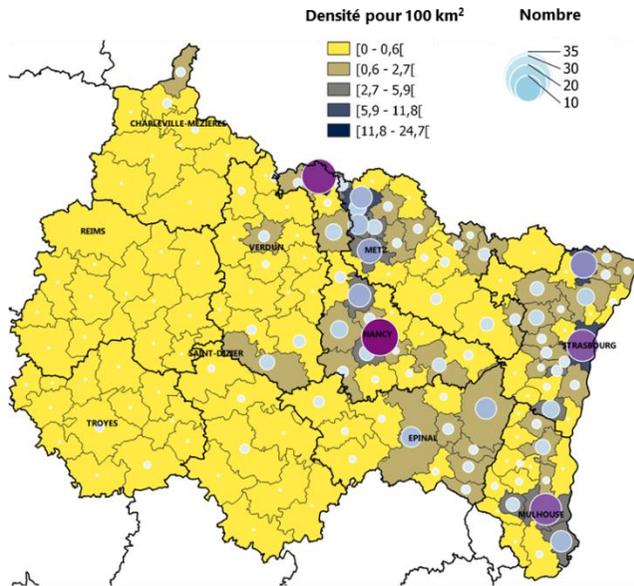
- **3 024 700 ha** de surface agricole utile (SAU)
- 41 000 exploitations
- 7 exploitations de la région sur 10 sont spécialisées en productions végétales, dont presque exclusivement en viticulture (1 exploitation végétale sur 2) et en grandes cultures (ces dernières occupent 61% de la SAU).
- Des orientations technico-économiques (Otex) marquées spatialement, avec globalement les extrémités est et ouest dédiées à la viticulture et aux grandes cultures, et la zone intermédiaire occupée par l'élevage bovin, la polyculture/polyélevage et des céréales/oléoprotéagineux.

Sources : SRISE DRAAF Grand Est, février 2023



- Au vu du passé industriel de la région, l'existence de nombreux sites et sols pollués sur l'ensemble du territoire

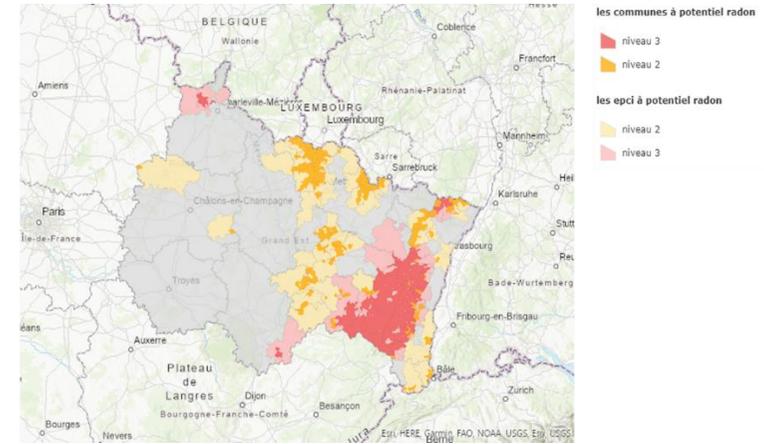
Sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif par EPCI en 2022 (Grand Est)



Sources : SIRSé, Ministère de la transition écologique et solidaire (MTE) (base BASOL), Exploitation ORS Grand Est, QGIS 3.24

- La présence de radon dans plusieurs communes du territoire notamment sur les massifs vosgiens et ardennais.

Cartographie du potentiel radon (Grand Est)



Sources : IRSN 2021, ATMO Grand Est, « Le risque radon dans les habitations » <https://radon.atmo-grandest.eu/>

- Les problèmes de logement et de précarité énergétique en lien avec la fragilité économique de certains territoires

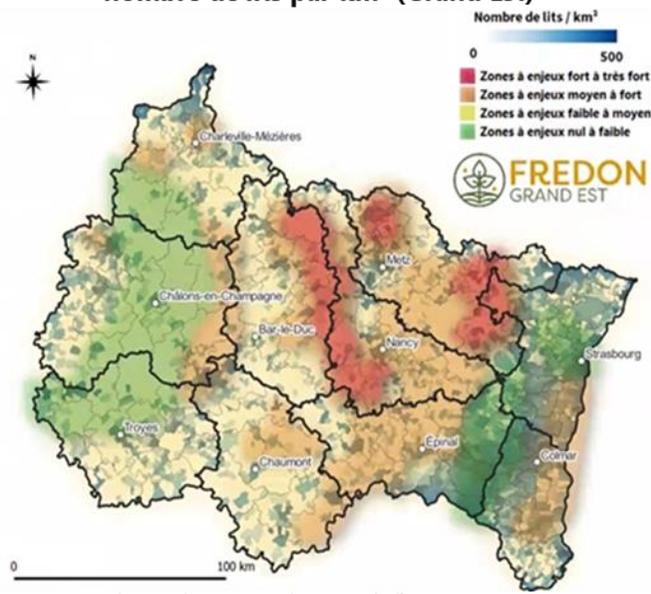
17,6% des ménages du Grand est sont en situation de précarité énergétique dans leur logement (14% en France).

La part des ménages concernés atteint plus de 23% pour les départements de la Haute-Marne et de la Meuse.



- La prolifération des espèces nuisibles à la santé (ambrosie, chenilles processionnaires, punaises de lit) et susceptibles de transmettre des zoonoses (maladies vectorielles transmises par les tiques ou le moustique tigre par exemple) en lien avec le réchauffement climatique, la fragmentation des espaces naturels et la dégradation de la biodiversité

Cartographie d'état des lieux régional de la présence de la chenille processionnaire du chêne : zones à enjeux et nombre de lits par km² (Grand Est)



Sources : Fredon Grand Est, ARS Grand Est, « Etat des lieux », 2023



Moustique tigre et changements climatiques

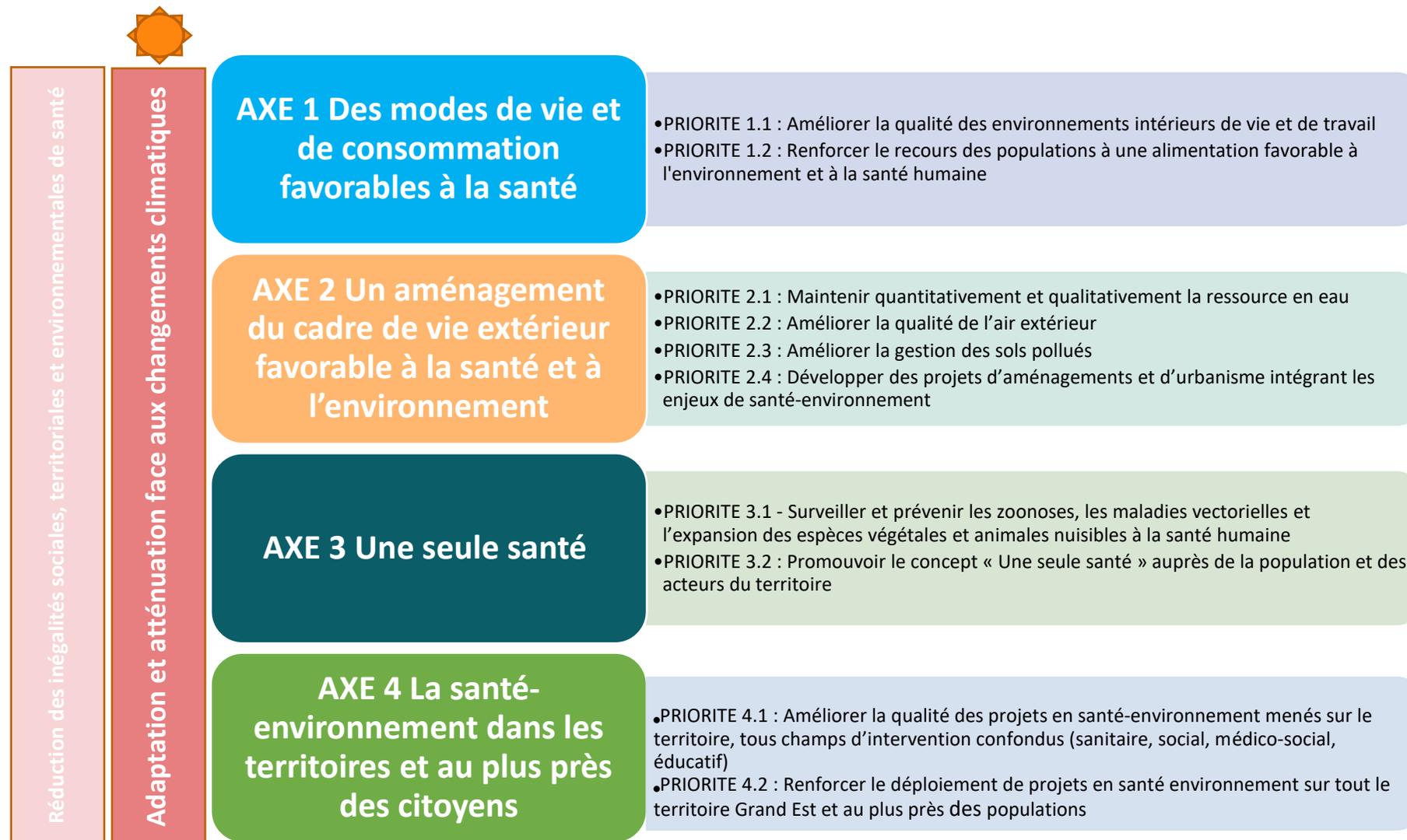
En Europe, le changement climatique favorise probablement l'expansion des vecteurs, une meilleure survie des femelles d'Aedes, une augmentation du nombre de générations et une période d'activité annuelle plus grande, un accroissement des populations de moustiques, un développement plus rapide des agents infectieux dans le corps des moustiques, et une augmentation du contact humains vecteurs,

Ces facteurs qui augmentent tous le risque sanitaire.

Etat des lieux 2017 : <https://www.grand-est.prse.fr/etat-des-lieux-sante-environnement-a60.html>

Mise à jour 2022 : mise en ligne en cours

5 Le PRSE4 en un coup d'œil



6 Les objectifs et actions du Plan

Le PRSE4 Grand Est se décline autour de 4 axes et 10 priorités. Ces priorités sont assorties d'objectifs et de pistes d'action qui seront traduites en fiches-actions à co-construire avec les membres de la communauté santé environnement à l'occasion d'ateliers thématiques.



Ce pictogramme permet d'identifier les priorités/objectifs phares du PRSE4

AXE 1 Des modes de vie et de consommation favorables à la santé

PRIORITE 1.1 : Améliorer la qualité des environnements intérieurs de vie et de travail



Pilotage : ARS + Partenaire expert

Nous passons 80% de notre temps dans des espaces clos, soumis à des expositions aux polluants intérieurs (biocides, composés organiques volatils (COV), radon...), aux perturbateurs endocriniens, aux nuisances dues au bruit, aux ondes ... La question du niveau d'information dans l'enquête d'opinion Grand Est 2022 et le [baromètre Santé Publique France 2019](#) montre que, pour de nombreuses thématiques encore, une part importante de répondants se sent mal informée sur les risques liés à ces expositions du quotidien. Dans le Grand Est, des actions d'information et de sensibilisation sont d'ores et déjà proposées au grand public, mais celles-ci ne sont pas déployées équitablement sur l'ensemble du territoire et pas toujours coordonnées entre elles. L'enjeu du PRSE4 est de permettre à chaque habitant de la région d'avoir accès à l'information dont il a besoin dans son quotidien.

Au-delà des comportements individuels, la question de la qualité de l'air intérieur relève, d'une part, de la responsabilité des pouvoirs publics d'une part, et des pratiques de construction et rénovation des professionnels du bâtiment, d'autre part.

Ainsi, les leviers pour agir sur l'environnement et son impact sur la santé relèvent de nombreux secteurs d'activités et d'acteurs de différents profils : professionnels de santé, du secteur social, urbanistes, collectivités, professionnels du bâtiment, professionnels de l'éducation, ...

Le sujet des expositions aux substances polluantes ne se limite pas au cadre domestique. Les travailleurs, dans leur activité professionnelle, s'exposent aussi aux risques sur la santé liés à l'utilisation de certains produits. Agir auprès de ce public assure une continuité des messages de sensibilisation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Le radon, fortement présent sur plusieurs communes de la région, constitue encore un enjeu majeur pour le territoire. En investissant ce sujet, le PRSE3 a permis de densifier la connaissance des enjeux liés au radon et l'identification de certains territoires à risque.

En réponse, le PRSE4 vise à :

Objectif 1.1.1	
 <p>Renforcer les compétences des populations en matière d'expositions aux nuisances liées à leur environnement dans la vie quotidienne</p> <p><i>MOTS CLES : Perturbateurs endocriniens, produits du quotidien, biocides, air intérieur, logement, amiante, radon, lumière artificielle, bruit, ondes</i></p> <p><i>Cibles prioritaires : enfants, femmes enceintes, futurs et jeunes parents</i></p>	<p>La sensibilisation des populations pour identifier les sources de polluants dans les activités quotidiennes et domestiques (ex : Perturbateurs endocriniens, biocides, polluants chimiques...), et s'en préserver, est un levier important dans la réduction des risques d'expositions quotidiennes. Il est important de partager et coordonner les forces et pratiques pédagogiques actuelles sur ces sujets en direction du grand public.</p> <p>Le radon, les ondes électromagnétiques, les écrans/lumières artificielles ou encore le bruit constituent des facteurs nocifs pour l'état physique et psychologique des populations. La connaissance des risques liés à l'exposition à ces nuisances est la première étape pour conduire à l'adaptation des comportements.</p>

Exemples d'action

- > Poursuite du soutien à l'activité des conseillers en environnement intérieur dans le Grand Est, et communication auprès des professionnels sur leurs interventions
- > Maintien du dispositif INTAIR'AGIR permettant d'intervenir en cas de pollution de l'air intérieur dans les logements
- > Organisation d'ateliers, conférences, actions de sensibilisation aux polluants du quotidien (produits d'entretien, cosmétiques, jardinage amateur, biocides...) à destination du grand public et des publics les plus vulnérables (femmes enceintes, jeunes enfants...)
- > Relance de la communication sur les risques d'exposition aux fibres d'amiante à l'occasion de travaux de rénovation dans les logements (notamment travaux de rénovation énergétique)
- > Poursuite des actions de prévention des risques auditifs chez les jeunes
- > Poursuite des actions de sensibilisation pour mieux faire connaître les enjeux liés au radon dans les secteurs concernés par un risque moyen à élevé
- > Renfort des actions de prévention des expositions au plomb dans les environnements à risque
- > Communication auprès du grand public sur les bonnes pratiques dans le cadre de la mise en place du plan « chauffage au bois domestique »
- > Relais des actions de l'axe 1 du PNSE4 « s'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes » (actions 1, 2, 3, 4, 5)
- > Relais des actions de l'axe 2 du PNSE4 « Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire » (action 8, 9, 15)
- >...

Exemples d'indicateur

- Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant avoir renforcé leurs compétences en matière d'utilisation de produits dangereux pour la santé et l'environnement dans leur quotidien
- Typologie des compétences acquises
- Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant vouloir engager des changements dans leur quotidien

Objectif 1.1.2

Améliorer les compétences des décideurs et des professionnels en matière de qualité sanitaire des bâtiments et particulièrement de la qualité de l'air intérieur



MOTS CLES : air intérieur, confort thermique, habitat indigne, radon, légionnelles, ...

Cibles prioritaires : collectivités, gestionnaires d'ERP

La montée en compétences des professionnels sur la qualité sanitaire des bâtiments, notamment lors de la construction ou la rénovation, constitue un levier pour réduire la présence de polluants, et ainsi, diminuer le risque d'exposition des usagers dès l'entrée dans ces lieux. Elle doit être associée à l'accompagnement des élus vers une évolution de leurs pratiques en matière de commande publique.

La mobilisation de ces deux leviers nécessite, au préalable, une appropriation des enjeux en la matière et le partage d'une culture commune.

Exemples d'action

- > Diffusion des informations et outils, et mobilisation des acteurs du bâtiment sur les enjeux de qualité de l'air intérieur, de sobriété et de confort des bâtiments
- > Formation des décideurs publics à l'intégration de clauses techniques dans les marchés publics, sur le confort et la santé, achats écoresponsables dans les programmes de rénovation, construction, conception ... notamment en lien avec les enjeux climatiques
- > Formation des professionnels travaillant dans les ERP aux bonnes pratiques de ventilation et d'activités en intérieur par la caractérisation de la QAI (notamment dans les établissements accueillant des publics sensibles)
- > Formation des professionnels du bâtiment sur les matériaux peu émetteurs de polluants dans l'air, etc.
- > Accompagnement des gestionnaires des établissements concernés dans la mise en œuvre des évaluations des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau
- > Actions permettant la montée en compétences des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne sur l'incurie
- > Sensibilisation des élus et agents des collectivités concernées sur les enjeux liés au radon
- > Organisation d'un événement régional « radon » PRSE/PRST
- > Actions en faveur de la décarbonation du système de santé en Grand Est (lien Projet Régional de Santé)
- > Relais des actions de l'axe 2 du PNSE4 « Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire » (actions 12, 14, 15)
- >...

Exemples d'indicateur

- Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant avoir renforcé leurs compétences en matière de qualité sanitaire des bâtiments
- Typologie des compétences acquises
- Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant vouloir engager des changements dans leurs pratiques professionnelles pour mieux prendre en compte les enjeux de qualité sanitaire des bâtiments

Objectif 1.1.3

Diminuer l'utilisation de substances polluantes et dangereuses pour la santé par les travailleurs dans le cadre de leur activité professionnelle

MOTS CLES : Qualité de l'air, environnement, substances CMR, artisanat, biocides

Cibles prioritaires : professionnels en formation, artisans, agriculteurs, vétérinaires...

La réduction de l'utilisation de produits chimiques nocifs est bénéfique pour le travailleur, réduisant son exposition directe, mais aussi pour l'environnement, voire pour le consommateur final. Ainsi, informer et accompagner les travailleurs à propos de leur choix de fournitures et moyens de production vers des produits responsables et durables est essentiel pour le déploiement d'une politique de santé-environnement sur le lieu de travail, en complément du Plan régional de santé au travail (PRST).

Exemples d'action

- > Développement d'outils à destination des PME/TPE et artisans pour l'amélioration des pratiques professionnelles (substitution de produits toxiques) en lien avec le PRST
- > Sensibilisation des futurs professionnels dans le cadre de la formation initiale (CFA) sur la réduction de l'utilisation des produits dangereux pour l'environnement et la santé, en lien avec le PRST
- > Sensibilisation des futurs professionnels au sein des établissements d'enseignement agricole sur la réduction de l'usage des pesticides, biocides et sur les liens entre environnement et santé (en lien avec le plan ECOPHYTO et sa feuille de route régionale)
- > Sensibilisation des professionnels (vétérinaires, agriculteurs) sur la connaissance des dangers et la maîtrise des risques liés aux produits biocides et aux techniques alternatives pouvant être utilisées (en lien avec le plan ECOPHYTO et sa feuille de route régionale)
- > Relais des actions de l'axe 1 du PNSE4 « S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter » et de l'axe 2 du PNSE4 « Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire » (actions 3, 4, 14)
- >...

Exemples d'indicateur

- Proportion de professionnels ou futurs professionnels déclarant avoir renforcé leurs compétences (globalement et par catégorie de professionnels)
- Typologie des compétences acquises
- Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant vouloir engager des changements dans leurs pratiques professionnelles (substitution de produits notamment)

PRIORITE 1.2 : Renforcer le recours des populations à une alimentation favorable à l'environnement et à la santé humaine



Pilotage : DRAAF [à confirmer] + Partenaire expert

L'alimentation est un déterminant majeur de la santé. Sa production et sa consommation exposent l'environnement et la santé des êtres humains à des risques, du fait par exemple de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Par ailleurs, la production alimentaire est à l'origine d'impacts sur le climat mais en subit également les conséquences. Le PRSE4 propose alors de :

Objectif 1.2.1

Renforcer les pratiques des professionnels en matière d'agriculture favorable à l'environnement et à la santé humaine dans un contexte de changement climatique

MOTS CLES: produits phytopharmaceutiques, agriculture biologique, sols, systèmes de production, HVE, ...

Cibles prioritaires : agriculteurs, viticulteurs, futurs professionnels du monde agricole...

Les professionnels du monde agricole constituent des acteurs majeurs pour l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire du territoire. L'accompagnement de ces professionnels vers des pratiques alternatives favorise le déploiement de comportements pour une production alimentaire favorable à la santé et à l'environnement.

Exemples d'action

> Création d'un outil pédagogique sur les risques d'exposition aux produits phytopharmaceutiques

- > Promouvoir dans les établissements d'enseignement agricole des filières et techniques de production respectueuses de l'environnement et de la santé, et notamment la modification des systèmes face aux enjeux climatiques (en lien avec le plan ECOPHYTO 2+)
- > Accompagnement de la montée en compétence des agriculteurs sur l'agroécologie
- >...

Exemples d'indicateur

- Progression du nombre d'agriculteurs/d'exploitations engagés dans des démarches vertueuses

Objectif 1.2.2

Renforcer le recours de la population à une alimentation durable, locale et de saison

MOTS CLES: éducation alimentaire, relocalisation de la consommation, agriculture biologique

Cibles prioritaires : jeunes, publics précaires...

53% des répondants à l'enquête d'opinion 2022 estiment que la qualité de l'alimentation présente un risque très élevé pour leur santé. Par ailleurs, nos modes de consommation impactent d'autant plus l'environnement dans un contexte de changement climatique. En travaillant auprès et avec les populations dès le plus jeune âge, le PRSE4 vise à accroître la capacité des populations à agir en matière de comportements alimentaires favorables à leur santé et à leur environnement.

Exemples d'action

- > Mise en place d'ateliers, conférences autour de l'alimentation durable et de qualité : l'alimentation face aux enjeux climatiques (et notamment les alternatives à une alimentation carnée), contenants alimentaires et santé, lutter contre le gaspillage alimentaire, alimentation de saison ...
- > Déploiement plus large des « Classes du Goût », notamment auprès des jeunes publics, des populations précaires et en entreprise
- > Renforcement de la visibilité de l'offre en matière d'alimentation durable, locale et de saison (en lien avec le réseau PARTAAGE)
- > Renforcement du volet santé environnement dans le dispositif « plaisir à la cantine »
- >...

Exemple d'indicateur

- Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant vouloir engager des changements dans leurs pratiques alimentaires

AXE 2 Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement

PRIORITE 2.1 : Maintenir quantitativement et qualitativement la ressource en eau



Pilotage : DREAL + Partenaire expert

L'eau est une ressource indispensable à notre santé et au bon fonctionnement des écosystèmes, notamment dans un contexte de changement climatique qui entraîne l'aggravation des périodes de sécheresse et d'inondations et accentue la raréfaction de la ressource et les phénomènes de pollution.

La préservation de l'eau relève d'une gestion intégrée, équilibrée et multi partenariale. Les comportements et pratiques dans le secteur économique (industrie, agriculture, loisirs, refroidissement des centrales électriques...) et domestique (consommation, perturbateurs endocriniens, eau potable...) sont des leviers à actionner pour limiter la surexploitation et la dégradation de la ressource.

Le PRSE4 appelle à :

Objectif 2.1.1	
<p>Améliorer la connaissance sur les risques de dégradation de la ressource en eau (en qualité et en quantité)</p> <p><i>Mots Clés : qualité et quantité de l'eau, pesticides, polluants émergents, PFAS, résidus médicamenteux, métabolites, micro plastiques, sécheresse, sécurisation, qualité des réseaux, engins de guerre...</i></p>	<p>Afin d'assurer la production d'une eau de qualité et de garantir son accès au plus grand nombre, il est nécessaire d'améliorer le niveau de connaissance sur la présence de substances préoccupantes dans les eaux et sur l'état quantitatif des ressources.</p>

Exemples d'action
<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place de campagnes d'analyse permettant de mieux connaître les enjeux en matière de qualité de l'eau, notamment sur les substances préoccupantes ou à enjeux sur le territoire régional > Analyse de l'évolution des niveaux d'eaux souterraines, dans un contexte de changement climatique, dans les secteurs en tension >...

Exemples d'indicateur

- Liste des territoires sur lesquels la connaissance des enjeux s'est améliorée
- Nature des connaissances acquises

Objectif 2.1.2

Améliorer la prévention des risques de dégradation de la qualité de la ressource en eau

Mots Clés : qualité de l'eau, pesticides, polluants émergents, PFAS, résidus médicamenteux, métabolites, micro plastiques...

Cibles prioritaires : collectivités , professionnels de santé...

La production et la distribution d'eau potable relèvent d'un processus de contrôle continu au travers du contrôle sanitaire. Mais pour prévenir les risques de dégradation pesant sur la ressource, les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau peuvent mettre en place une analyse des risques et des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, du captage jusqu'à la distribution au consommateur. Il est également nécessaire d'agir pour réduire les émissions de polluants à la source.

Exemples d'action

- > Poursuite de l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- > Sensibilisation des professionnels de santé (humaine et vétérinaire) à l'enjeu des résidus médicamenteux dans l'eau [en lien avec le projet « déprescription »...]
- >...

Exemples d'indicateur

- Nombre de collectivités nouvellement engagées dans un PGSSE (évolution sur les 5 années du PRSE) ressource/ réseaux
- Degré d'ambition des PGSSE engagés (enquête)



Objectif 2.1.3

Améliorer la prévention des tensions quantitatives sur les ressources en eau

Mots Clés : sécheresse, sécurisation, qualité des réseaux, ressources alternatives, gestion raisonnée...

Cibles prioritaires : collectivités, gestionnaires d'ERP

Selon le diagnostic de l'ORS Grand Est, en 2022, des tensions quantitatives importantes sur la ressource en eau ont nécessité pour 38 communes, soit 10 600 habitants, des ravitaillements par camion-citerne. Or, les collectivités en charge de la production de l'eau potable sur leurs territoires doivent pouvoir être en capacité d'anticiper les aléas possibles anthropiques et naturels (rupture de conduites, risque de pollution, sécheresse, coupure d'électricité, menaces terroristes, ...). Elles peuvent également être à l'initiative d'expérimentations visant à utiliser des eaux non conventionnelles (réutilisation des eaux urbaines traitées, des eaux pluviales, des eaux grises...).

Exemples d'action

- > Poursuite de l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des PGSSE
- > Accompagnement des expérimentations sur l'utilisation ressources en eau non conventionnelles
- > Accompagnement des gestionnaires (établissements scolaires, de santé, collectivités...) vers une gestion raisonnée de l'eau
- >...

Exemples d'indicateur

- Nombre de collectivités nouvellement engagées dans un PGSSE (évolution sur les 5 années du PRSE)
- Nombre de collectivités ayant engagé des expérimentations en matière d'utilisation des eaux non conventionnelles



Objectif 2.1.4

Renforcer les compétences des populations sur les enjeux de la préservation de la ressource en eau

Mots Clés : qualité de l'eau, sécheresse, ...

Cible prioritaire : jeunes

La diffusion de polluants émergents dans l'eau, ainsi que les épisodes de sécheresses sont, en partie, engendrés par l'activité anthropique et les habitudes de consommation des populations. En les sensibilisant, formant et incitant à faire évoluer leurs comportements, les populations deviennent actrices de la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource.

--	--

Exemples d'action

- > Actions de sensibilisation des populations sur les enjeux qualitatifs et quantitatifs en matière d'eau : Fresque de l'eau... notamment en direction des jeunes
- > Promotion de la sobriété en matière d'utilisation de l'eau en tout temps, et renfort de la communication lors des épisodes de tension quantitative sur la ressource en eau
- >...

Exemples d'indicateur

- Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant avoir renforcé leurs compétences en matière d'utilisation de produits dangereux pour la santé et l'environnement dans leur quotidien
- Typologie des compétences acquises
- Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant vouloir engager des changements dans leur quotidien
- *Evolution de la perception par la population de l'enjeu de la ressource en eau (enquête d'opinion)*

PRIORITE 2.2 : Améliorer la qualité de l'air extérieur



Pilotage : DREAL + Partenaire expert

Une qualité de l'air extérieur dégradée engendre des problématiques sanitaires et environnementales. La dégradation de cette qualité résulte des émissions de polluants atmosphériques dues à différents secteurs (chauffage domestique non performant, trafic routier, pratiques agricoles, activités industrielles...). Les actions menées dans le but d'améliorer la qualité de l'air doivent, de ce fait, engager l'ensemble des acteurs concernés.

C'est pourquoi le PRSE4 souhaite :



Objectif 2.2.1	
<p>Améliorer la connaissance des enjeux « air » en Grand Est, en lien avec le changement climatique</p> <p><i>MOTS CLES : pollution atmosphérique, produits phytopharmaceutiques, pollens, mobilités</i></p>	<p>La diffusion des polluants nuisibles à la santé et à l'environnement dans l'air extérieur est liée aux effets du changement climatique (variation de la température agissant sur la formation et la diffusion des particules, transfert des polluants dans les sols et l'eau par les épisodes pluvieux...). Ces liens doivent être mieux connus pour être mieux gérés.</p>

Exemples d'action
<ul style="list-style-type: none"> > Contribution à la surveillance dans l'air ambiant des produits phytopharmaceutiques et des polluants émergents (black carbon, etc.) > Soutien des expérimentations visant à permettre l'acquisition de connaissances sur la qualité de l'air : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de capteurs passifs pour l'analyse des résidus phytosanitaires dans l'air ambiant et dans l'air intérieur - Développement d'un outil de modélisation de la pollution atmosphérique à fine échelle basé sur l'intelligence artificielle > Amélioration de la connaissance sur les précurseurs de l'ozone et leur origine. > Contribution à la surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant, analyse de l'évolution des comptages de pollens en lien avec les changements climatiques

>...

Exemples d'indicateur

- Liste des territoires sur lesquels la connaissance des enjeux s'est améliorée
- Nature des connaissances acquises

Objectif 2.2.2

Renforcer les compétences des acteurs des secteurs industriel, agricole et du transport du territoire en matière de qualité de l'air extérieur, en vue notamment de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans un contexte de changement climatique

MOTS CLES : pollution atmosphérique, GES...

Les secteurs industriels, agricole et routier constituent les principaux émetteurs de polluants de l'air extérieur (ammoniac, PM₁₀, d'oxydes d'azote NO) selon le diagnostic de l'ORS. Il est essentiel de promouvoir, auprès de ces différents secteurs d'activité, les pratiques limitant la dégradation de la qualité de l'air et donc son impact sur la santé et l'environnement.

Exemples d'action

- > Promotion des bonnes pratiques pour limiter les émissions de GES auprès des acteurs des différents secteurs
- > Installation d'une station pérenne relative à l'air et au climat en milieu agricole pour avoir un suivi des impacts de l'activité agricole et améliorer la connaissance sur la chimie des composés (projet BALZAC).
- > Promouvoir les bonnes pratiques pour limiter les émissions de polluants atmosphériques auprès des acteurs du secteur agricole
- > Expérimentation de matériels et techniques culturales qui permettent de limiter les émissions de polluants atmosphériques (pesticides, NH₃)
- > Sensibilisation formation et accompagnement des professionnels des secteurs émetteurs de polluants atmosphériques dans leurs objectifs de réduction
- > Veilles sur les appels à projets nationaux de l'ADEME et diffusion aux partenaires
- >...

Exemples d'indicateur

- Proportion de professionnels sensibilisés déclarant souhaiter s'engager dans des mesures de réduction des émissions de GES

Objectif 2.2.3

Renforcer les capacités d'agir des décideurs sur les enjeux en matière de qualité de l'air

MOTS CLES : pollution atmosphérique, aide à la décision...

Cibles prioritaires : décideurs et collectivités

Avec 5 000 décès par an en Grand Est dus à la pollution atmosphérique, soit 11% de la mortalité en région, elle est le premier sujet de préoccupation environnementale des populations et des décideurs. L'analyse des données sur la qualité de l'air extérieur et son impact sur la morbidité, et leur diffusion auprès des collectivités, permettent d'adapter et de fournir des éléments d'aide à la décision publique.

Exemples d'action

- > Sensibilisation des agents des collectivités et élus aux enjeux air-santé- environnement (ex : brûlage des déchets ...)
- > Diffusion aux collectivités des données utiles à la décision (cartes stratégiques...)
- > Poursuite de la mise à jour des bases de données transfrontalières climat-air-énergie et mise en place d'un outil d'aide à la décision (impacts santé, leviers d'actions, analyse coûts bénéfiques) pour les décideurs via le projet Atmo Rhéna Plus.

Exemples d'indicateur

- Nombre de collectivités engagées dans des actions d'amélioration de la qualité de l'air suite à une action du PRSE4
- Nombre de collectivités sensibilisées

Objectif 2.2.4

Renforcer les compétences des populations sur les enjeux en matière de qualité de l'air

MOTS CLES : pollution atmosphérique, pollens, mobilités, vie quotidienne...

La garantie d'une qualité de l'air satisfaisante étant l'affaire de tous, sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques auprès des populations est un levier pour préserver la qualité de l'air extérieur et limiter ses impacts sanitaires et environnementaux. Les mobilités, la gestion de l'habitat et des déchets, les modes de chauffage, sont des clés



<i>Cibles prioritaires : jeunes, personnes allergiques...</i>	d'entrée pour diffuser les pratiques préconisées auprès des particuliers.
---	---

Exemples d'action
<ul style="list-style-type: none"> > Développement du réseau citoyen de sentinelles des pollens « Pollin'air » et renfort de la diffusion des informations relatives aux risques polliniques au grand public, aux personnes allergiques et aux professionnels de santé > Développement de l'application smartphone « AirToGo » pour informer le grand public sur la pollution atmosphérique à fine échelle > Organisation de conférences, ateliers de sensibilisation, évènements > Incitation des citoyens à modifier leurs pratiques en matière de transport et d'usage des mobilités actives (expérimentation de capteurs passifs...) >...

Exemples d'indicateur
<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la perception par la population de l'enjeu de la qualité de l'air extérieur (enquête d'opinion) • Evolution de la perception par la population de l'enjeu des risques polliniques • Evolution du nombre de sentinelles des pollens « Pollin'Air »

PRIORITE 2.3 : Améliorer la gestion des sols pollués



Pilotage : ARS-DREAL / Partenaire expert

Abritant la majorité des organismes vivants, étant le support de la végétation et produisant la biomasse, les sols sont un réservoir de biodiversité nécessaire à la préservation de l'environnement, la santé humaine et la production agricole.

En France, plus de 9 000 sites pollués ou potentiellement pollués du fait d'activités humaines anciennes ou actuelles. La dégradation des sols par les activités anthropiques constitue un facteur d'exposition des populations à certains polluants chimiques et/ou métaux lourds. Les habitants vivant sur ces sites ou à proximité immédiate sont exposés à des risques sanitaires (cancer, saturnisme, ...)

Le Grand Est, de par son passé industriel, est largement concerné par cet enjeu : les sols de la région ont cumulé des dépôts de particules sur les sols en surface, constituant des polluants pour les habitants et pour l'environnement. La mise en place de recherches supplémentaires concernant la qualité des sols superficiels est nécessaire, de manière à capitaliser une meilleure connaissance des zones impactées par une pollution diffuse et protéger les populations potentiellement exposées.

Le PRSE4 ambitionne de :

Objectif 2.3.1	
<p>Améliorer l'identification et la caractérisation des zones soumises à une pollution diffuse des sols</p> <p><i>MOTS CLES : pollution diffuse, friches, fonds géochimique, métaux lourds...</i></p>	<p>Il s'agit de mettre en place des recherches supplémentaires concernant les zones soumises à une pollution diffuse des sols superficiels, afin de mieux connaître son impact sur la santé des populations concernées, en collectant et croisant les données produites grâce à des études de zones.</p>

Exemples d'action
<p>> Poursuite des travaux de caractérisation de la pollution des sols suite au diagnostic « zones d'exposition aux pollutions diffuses des sols superficiels » réalisé par le BRGM dans le cadre du PRSE3</p> <p>>...</p>

Exemples d'indicateur
<ul style="list-style-type: none"> Nb de zones pour lesquelles un diagnostic approfondi des pollutions a été réalisé

Objectif 2.3.2

<p>Renforcer la prévention auprès des populations vivant à proximité des zones dont les sols sont pollués</p> <p><i>MOTS CLES : plomb, métaux, hydrocarbures, mesures de gestion...</i></p> <p><i>Cible prioritaire : population sensible</i></p>	<p>La pollution des sols est une des thématiques à propos desquelles les répondants à l'enquête d'opinion de 2022 se déclaraient les moins bien informés. Dès lors qu'une zone à risque est identifiée, les populations concernées doivent être destinataires d'une information et de recommandations co-construites avec les élus et acteurs locaux.</p>
--	---

Exemples d'action
<ul style="list-style-type: none"> > Mise en œuvre d'actions de sensibilisation des habitants et des professionnels de santé dans les secteurs concernés par des contaminations des sols > Organisation d'actions de prévention des risques de saturnisme infantile lié aux activités de ferrailage > Soutien et exploitation des résultats de l'étude « Etat de santé et santé perçue des populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués en région Grand Est » portée par Santé publique France > Relais des actions de l'axe 2 du PNSE4 « Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire » (action 8)

Exemples d'indicateur
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de prévention menées dans les secteurs présentant des contaminations des sols

Objectif 2.3.4	
<p>Améliorer les compétences des décideurs et des professionnels sur les enjeux sanitaires liés à la pollution des sols</p> <p><i>MOT CLE : mesures de gestion</i></p> <p><i>Cible prioritaire : collectivités</i></p>	<p>En 2022, plusieurs territoires dans les ex-régions Lorraine et en Alsace étaient concernés par plus de 15 sites et sols pollués, appelant une action des pouvoirs publics. En vue de la détection de problèmes de santé spécifiques, à la suite du repérage d'une zone sensible, il s'agit d'outiller les élus et les professionnels concernés pour la mise en place de mesures de gestion du risque.</p>

Exemples d'action

- > Restitution aux collectivités concernées des données relatives à la pollution des sols sur leur territoire et information sur les mesures de gestion adaptées
- >...

Exemples d'indicateur

- Informer l'ensemble des collectivités identifiées dans le diagnostics « zones d'exposition aux pollutions diffuses des sols superficiels »
- Proportion de ces collectivités ayant engagé des mesures de gestion

PRIORITE 2.4 : Développer des projets d'aménagements et d'urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement



Pilotage : ARS + Partenaire expert

Il est aujourd'hui reconnu que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.

Les problématiques de santé telles que l'obésité, l'asthme, les inégalités de santé, les troubles de la santé mentale (stress, dépression...), l'exposition aux agents délétères (substances nocives, bruit,...), constituent autant d'enjeux contemporains de santé publique étroitement conditionnés par la qualité de l'environnement urbain. Outre l'amélioration de la santé des citoyens, des actions en ce sens ont pour objectif de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé.

Le PRSE4 vise à :

Objectif 2.4.1



Renforcer les compétences des collectivités et des professionnels de l'aménagement sur le lien entre urbanisme et santé

MOTS CLES : urbanisme favorable à la santé (UFS), aménagement du territoire, Ilots de chaleur, nature en ville, mobilités...

Afin de rendre systématiques les démarches d'intégration de la santé dans la définition et la mise en œuvre des projets d'aménagement, il est nécessaire de commencer par informer et former les élus des collectivités territoriales, ainsi que des opérateurs de l'aménagement.

Exemples d'action

- > Sensibilisation des agents des collectivités, élus, acteurs de l'aménagement au lien entre santé et urbanisme, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé
- > Développement d'une culture commune autour de l'urbanisme favorable à la santé
- > Mise en réseau des acteurs pour promouvoir le développement des mobilités actives dans les territoires
- > Valorisation des projets innovants en matière d'UFS et notamment de mobilités actives
- > Relais des actions de l'axe 3 du **PNSE4** « Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires » (action 17)
- >...

Exemples d'indicateur

- Progression du nombre de collectivités et d'acteurs de l'aménagement sensibilisés à l'UFS
- Nombre d'actions de promotion des mobilités actives



Objectif 2.4.2

Accompagner les collectivités et professionnels à la mise en œuvre d'aménagements favorables à la santé

MOTS CLES : urbanisme favorable à la santé, aménagement du territoire, Ilots de chaleur, nature en ville, mobilités, design actif...

La modification des pratiques des collectivités et des professionnels doit aussi être accompagnée par la mise à disposition d'outils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de retours d'expérience ... pour orienter les choix d'aménagement.

Exemples d'action

- > Mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour soutenir des démarches, projets et aménagements s'inscrivant dans le référentiel « urbanisme favorable à la santé »
- > Renforcement de la prise en compte de la dimension santé dans l'AAP « urbanisme durable » porté par la Région Grand Est, dans les démarches Ecoquartiers et dans les projets ANRU
- > Sensibilisation des collectivités sur la réutilisation des terres excavées dans le cadre des projets d'aménagement en lien avec la connaissance des fonds géochimiques locaux
- > Sensibilisation des collectivités au lien entre Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et les inventaires urbains
- >...

Exemples d'indicateur

- Nombre de projets d'aménagement intégrant les enjeux de santé soutenus méthodologiquement et financièrement
- Typologie des acteurs accompagnés dans la mise en œuvre d'un projet d'aménagement favorable à la santé

AXE 3 Une seule santé



PRIORITE 3.1 - Surveiller et prévenir les zoonoses, les maladies vectorielles et l'expansion des espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine

DECLINAISON PNSE4



Pilotage : ARS-DRAAF + partenaires experts

Certaines espèces animales et végétales exposent les populations à des risques sanitaires. Afin de prévenir l'expansion de ces espèces, particulièrement dans un contexte de changement climatique, et ainsi réduire leur impact sur la santé des populations, des réseaux de surveillance et de lutte sont mis en place au niveau territorial, comme par exemple le réseau de surveillance des ambrosies, ou encore le réseau de lutte antivectorielle et le réseau SAGIR de surveillance continue de la santé de la faune sauvage.

Outre ces dispositifs, les citoyens ont un rôle important à jouer pour prévenir l'expansion de ces espèces et limiter les risques d'exposition aux nuisances qu'ils peuvent provoquer sur la santé humaine.

Il est également nécessaire d'envisager les actions de lutte, quand elles sont nécessaires, dans une logique « une seule santé » d'équilibre entre la préservation de la santé humaine, de l'environnement et de la biodiversité.

C'est pourquoi le PRSE4 tend à :

Objectif spécifique 3.1.1	
<p>Renforcer les connaissances sur la présence des espèces nuisibles à la santé humaine sur le territoire</p> <p><i>MOTS CLES : surveillance, ambrosie, berce du Caucase, chenilles processionnaires, tiques, faune sauvage, moustique....</i></p>	<p>D'après le diagnostic de l'ORS, la présence d'ambrosie est potentiellement sous-estimée dans les départements du Grand Est, hormis au sein de la Collectivité européenne d'Alsace. Pour l'ambrosie, comme pour les autres espèces animales et végétales nuisibles, il s'agit de mieux connaître leur apparition, leur concentration, leur diffusion, afin de construire des stratégies de prévention et de lutte adaptées.</p>

Exemples d'action

- > Analyse des tiques collectées dans le cadre de CiTique afin de cartographier et caractériser le risque infectieux
- > Expérimentation d'une méthode innovante de repérage des poils de chenilles dans l'air
- > Mise en place de dispositifs innovants de modélisation de la dispersion des pollens
- > Identification de corrélations sur la région via le BDD d'ATMO, Qualité de l'Air, Essences végétales et météorologie comme appui à la décision de l'aménagement du territoire
- >...

Exemples d'indicateur

- Nombre et typologie des données produites

Objectif spécifique 3.1.2

Rendre les populations actrices de la prévention des zoonoses, des maladies vectorielles et de l'expansion des espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine

MOTS CLES : surveillance, ambroisie, berce du Caucase, chenilles processionnaires, tiques, faune sauvage....

Cibles prioritaires : jeunes, personnes sensibles et allergiques

Pour prévenir et lutter efficacement contre l'expansion des espèces animales et végétales nuisibles à la santé humaine, il est nécessaire de donner un rôle central aux usagers.

Les actions de mobilisation sociale constituent un levier dans la mise en œuvre des politiques publiques, il convient donc de les promouvoir.

Exemples d'action

- > Sensibilisation des populations aux enjeux liés aux espèces nuisibles à la santé humaine
- > Renforcement de la mobilisation sociale autour de la lutte contre le moustique tigre dans les secteurs colonisés
- > Contribution au déploiement des dispositifs de surveillance mobilisant les citoyens : Pollin'air, CiTique, Signalement-moustique et ambroisie...
- >...

Exemples d'indicateur

- Evolution de la perception par la population de l'enjeu des espèces nuisibles
- Evolution du nombre d'actions de mobilisation sociale mises en place dans les territoires infestés, nombre d'habitants concernés et typologie des initiatives prises
- Evolution des signalements relatifs aux espèces nuisibles
- Evolution de la participation des citoyens aux réseaux en lien avec les espèces nuisibles

Objectif spécifique 3.1.3

Améliorer la diffusion des informations et données relatives aux espèces nuisibles vers les professionnels et les décideurs

MOTS CLES : observation, information, formation, aménagement du territoire, ambroisie, berce du Caucase, chenilles processionnaires, tiques, faune sauvage....

Pour diminuer les risques d'exposition des populations aux nuisances liées à ces espèces, les décideurs publics doivent être en mesure de proposer des actions de prévention et de lutte. Il s'agit alors de sensibiliser, former et accompagner les collectivités à l'identification et la mise en place de mesures de lutte contre ces espèces, ainsi que les professionnels en charge de leur mise en œuvre.

Exemples d'action

- > Informations saisonnières des pharmaciens médecins et vétérinaires, mais aussi les collectivités, sur les pollens et espèces nuisibles à la santé
- > Inclusion dans le bulletin de santé du végétal des informations sur l'impact de ces espèces sur la santé
- > Actions d'accompagnement à l'intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme (UFS)
- >...

Exemples d'indicateur

- Proportion de professionnels et décideurs ayant déclaré être davantage informés

Objectif spécifique 3.1.4

Renforcer les compétences des populations sur les impacts sanitaires des espèces nuisibles et les zoonoses,

Selon l'enquête d'opinion de 2022, 49% des répondants considèrent les pollens comme présentant un risque plutôt faible pour la santé. Sur d'autres espèces animales et

<p>et les moyens de prévention respectueux de l'environnement et de la santé</p> <p><i>MOTS CLES : prévention, information, ambroisie, berce du Caucase, chenilles processionnaires, tiques, faune sauvage....</i></p> <p><i>Cibles prioritaires : habitants des zones colonisées par les espèces nuisibles</i></p>	<p>végétales moins connues, le degré de connaissance est logiquement encore plus faible. Il est donc nécessaire d'informer les populations sur les risques sanitaires que représentent ces espèces pour d'une part de répondre à leurs questionnements, et d'autre part, de favoriser l'adoption des pratiques préconisées pour se protéger de ces espèces.</p>
--	---

Exemples d'action
<p>> Mise en place d'actions de sensibilisation grand public sur les punaises de lit, les pollens, les tiques, les moustiques, les zoonoses</p> <p>> Valorisation de campagnes de communication nationale, ou création de campagnes de communication régionale</p> <p>>...</p>

Exemples d'indicateur
<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la perception par la population de l'enjeu des espèces nuisibles (enquête d'opinion) • Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant vouloir engager des changements de pratique • Proportion de bénéficiaires de l'action déclarant avoir renforcé leurs compétences vis-à-vis des espèces nuisibles à la santé et des zoonoses

Objectif spécifique 3.1.5	
<p>Permettre la mise en place de techniques de lutte contre les espèces nuisibles à la santé par des méthodes compatibles avec l'environnement</p> <p><i>MOTS CLES : information, formation, accompagnement, aménagement du territoire, politiques préventives et curatives, ambroisie, berce du Caucase, chenilles processionnaires, tiques, faune sauvage....</i></p> <p><i>Cibles prioritaires : collectivités, gestionnaires des espaces verts...</i></p>	<p>En plus d'informer la population sur les risques liés aux espèces nuisibles, il s'agit de déployer des méthodes de lutte préventive et curative pour réduire l'exposition à ces espèces et leur propagation. La mise en place de techniques de lutte passe par l'élaboration et le déploiement de programmes d'actions, d'expérimentations ou d'interventions alternatives, compatibles avec la préservation de l'environnement et des milieux de vie.</p>

Exemples d'action

- > Soutien aux expérimentations de techniques alternatives pour prévenir et lutter contre les espèces nuisibles à la santé humaine dans les secteurs à enjeu identifiés
- > Information des collectivités aux techniques alternatives de lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine
- > Relais des actions de l'axe 4 du PNSE4 « Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes » (action 11)
- >...

Exemples d'indicateur

Nombre d'expérimentations de techniques de lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine mises en place dans les secteurs à enjeu

Proportion des collectivités informées souhaitant s'engager dans des actions de lutte raisonnées

Objectif spécifique 3.1.6

Améliorer la collaboration entre les acteurs intervenant dans le domaine des zoonoses

MOTS CLES : surveillance, observation, collaboration, coordination, réseau, initiatives, Salmonella, Listeria, rage, tuberculose bovine

Cibles prioritaires : professionnels des services d'Etat, professionnels de santé humaine et vétérinaire

Les acteurs de terrain sont de plus en plus nombreux à s'emparer du sujet des zoonoses pour déployer des initiatives de prévention. Il s'agit de coordonner ces initiatives émergentes, de les donner à voir en organisant des espaces d'échanges, et d'outiller ces acteurs.

Exemples d'action

- > Mise en place d'un groupe régional d'échanges sur la prévention et la prise en charge des maladies vectorielles à tiques
- > Partage des données sanitaires issues de la surveillance de la faune sauvage collectées par le réseau SAGIR
- > Relais des actions de l'axe 4 du PNSE4 « Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes » (action 20)
- >...

Exemples d'indicateur

- Type de collaborations mises en place



PRIORITE 3.2 : Promouvoir le concept « Une seule santé » auprès de la population et des acteurs du territoire

Pilotage : Région Grand Est + partenaire expert

L'approche « Une seule santé » résume un concept connu depuis plus d'un siècle, selon lequel la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes sont interdépendantes. Nous l'envisagerons et la mettrons en œuvre dans le cadre de ce Plan comme une approche collaborative avec l'ensemble de la société (décideurs, associations, citoyens...) au service d'une meilleure compréhension de ces interactions et de la mise en œuvre de projets pour la concrétiser.

L'association entre santé et biodiversité n'a rien d'évident, même si, depuis la crise sanitaire Covid-19 et l'accélération du changement climatique, elle est davantage perçue par le grand public. La biodiversité, lorsqu'elle est associée à des écosystèmes fonctionnels, et par les « services écologiques » qu'elle rend, est un facteur de prévention et de promotion de la santé.

Ainsi, le PRSE4 vise à :

Objectif 3.3.1

Améliorer la compréhension par les populations des apports bénéfiques de la biodiversité sur la santé

Mots clés : biodiversité, santé globale, nature

Cible prioritaire : jeunes

Le contact avec la nature est essentiel pour le corps et l'esprit. Il renforce les défenses immunitaires, contribue au bon fonctionnement de l'organisme et diminue le stress.

Cet objectif vise à promouvoir auprès du grand public les activités de plein-air respectueuses de l'environnement et promotrices de santé (physique et mentale), mais aussi plus globalement, les modes de vie intégrant davantage la nature et la biodiversité.

Exemples d'action
<p>> Soutien aux projets de jardins partagés et communautaires</p> <p>> Accompagnement de la création d'aires terrestres éducatives en santé-environnement</p> <p>> Soutien à l'organisation de manifestations pédagogiques à destination du grand public (ex : marche santé-environnement, fête de la nature...)</p> <p>> Création d'un support pédagogique "biodiversité et santé" à destination du public jeune</p> <p>>...</p>
Exemples d'indicateur
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et typologie d'actions « biodiversité et santé » mises en œuvre • Proportion des participants aux actions déclarant avoir acquis des connaissances sur lien entre biodiversité et santé

Objectif 3.3.2	
 <p>Renforcer les compétences des professionnels sur le concept « Une seule santé »</p> <p><i>Mots clés : formation, une seule santé</i></p> <p><i>Cibles prioritaires : collectivités, professionnels de santé et de l'éducation...</i></p>	<p>Il s'agit de favoriser l'appropriation et l'acculturation par les professionnels du concept « Une seule santé » par le biais de la sensibilisation, de la formation, et de l'accompagnement par des structures ressources.</p>

Exemples d'action
<p>> Organisation de temps de sensibilisation (formations, conférences) autour du concept « Une seule santé » et de sa déclinaison opérationnelle par les acteurs</p> <p>> Mise en place d'un groupe de travail régional « une seule santé »</p> <p>> Organisation d'un séminaire régional « Une seule santé »</p> <p>>...</p>

Exemples d'indicateur

- Nombre et typologie des participants au séminaire régional
- Nombre et typologie des participants aux actions de sensibilisation
- Proportion des participants déclarant avoir acquis une meilleure compréhension du concept « une seule santé »

AXE 4 La santé-environnement dans les territoires et au plus près des citoyens

PRIORITE 4.1 : Améliorer la qualité des projets en santé-environnement menés sur le territoire, tous champs d'intervention confondus (sanitaire, social, médico-social, éducatif)



Pilotage : Région Grand Est + Partenaire Expert

Professionnels de santé, urbanistes, collectivités, professionnels du bâtiment, professionnels de l'éducation et de la sensibilisation : le Plan Régional Santé Environnement a vocation à valoriser et accompagner l'ensemble de ces acteurs dans leurs interventions, pour qu'elles intègrent davantage les effets, bénéfiques comme porteurs de risques, de l'environnement sur la santé.

Les médecins généralistes sont de plus en plus confrontés aux problèmes de santé-environnement. Un nombre croissant de pathologies seront conséquentes des risques environnementaux, et former les futurs professionnels de la santé à ces enjeux est nécessaire. Bien qu'en général non formés dans ce domaine, les médecins généralistes considèrent de plus en plus qu'ils ont un rôle important à jouer dans l'information de leurs patients et déclarent souvent donner des conseils de prévention. Ils se trouvent en effet très diversement sollicités par leurs patients sur les questions environnementales, mais ils ne s'estiment pas tous en capacité de leur répondre facilement ; ils estiment souvent que le repérage de l'origine environnementale d'une pathologie est difficile à établir.

Par ailleurs, selon une étude qualitative menée auprès de médecins généralistes en région Occitanie en 2021, les médecins généralistes perçoivent leur pratique et celle du système de santé dans sa globalité comme ayant un effet néfaste sur l'environnement. La prise de conscience individuelle est manifeste, en revanche il émerge un sentiment d'inconscience collective, par l'absence de formation et de communication sur le sujet, avec leurs collègues et au sein du secteur.

Une politique en santé-environnement réussie repose sur une appropriation partagée des enjeux et sur le partage d'une culture commune. Il est donc nécessaire de renforcer, auprès des décideurs publics comme privés, la diffusion des connaissances, la maîtrise des enjeux, puis l'accompagnement au montage de projets dans ce domaine.

Le PRSE4 envisage de :

Objectif 4.1.1	
<p>Renforcer les compétences des professionnels et des décideurs sur les enjeux et les leviers d’actions en santé-environnement</p> <p><i>Cibles prioritaires : professionnels de santé, du médico-social et du social, de l’éducation à l’environnement et à la santé</i></p>	<p>La santé-environnement est un champ extrêmement vaste qui nécessite le partage d’une culture commune mais également des connaissances solides sur certains enjeux. Selon une étude menée en 2021 sur près de 3400 étudiants en santé en France, 84% pensent que les enjeux santé-environnement devraient être enseignés au cours de leur cursus.</p> <p>Les professionnels de la santé, du médico-social et du social notamment ont un rôle à jouer en matière de relais de proximité auprès de la population des messages sur les comportements favorables à la santé.</p>

Exemples d’action
<p>> Mise en place d’un module de sensibilisation général sur la santé-environnement</p> <p>> Mise à disposition des données d’état des lieux produites dans le cadre du PRSE</p> <p>> Recensement et diffusion des modules de formation existants</p> <p>> Valorisation du Module Pédagogique de Médecine et Santé Environnementale</p> <p>> Poursuite des formations « femmes enceintes, environnement et santé » auprès des professionnels de santé, en lien avec les réseaux de périnatalité</p> <p>> Renforcer la place de la santé-environnement dans les actions du service sanitaire en santé</p> <p>> Relais des actions de l’axe 1 du PNSE 4 « S’informer, se former et informer sur l’état de notre environnement et les bons gestes à adopter » et de l’axe 3 du PNSE 4 « Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires » (actions 5, 16)</p> <p>>...</p>

Exemples d’indicateur
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de bénéficiaires déclarant avoir acquis des connaissances (globalement / par profil) • Proportion de professionnels déclarant avoir amélioré leurs compétences

Objectif 4.1.2	
<p>Accompagner les professionnels dans le montage de projets de promotion de la santé-environnement</p> <p><i>Cibles prioritaires : collectivités, associations</i></p>	<p>Il s'agit de proposer aux professionnels un accompagnement méthodologique et d'ingénierie pour le déploiement de projets de promotion de la santé-environnement. L'accompagnement de ces acteurs, couplé au renforcement de leurs compétences, sont essentiels pour le déploiement et la promotion de la santé-environnement dans les territoires et au plus près des citoyens.</p>

Exemples d'action
<p>> Mise en place de séances d'accompagnement en méthodologie de projet</p> <p>> Formation des acteurs à la méthodologie de projet et à la démarche évaluative</p> <p>>...</p>

Exemples d'indicateur
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets accompagnés par le PRSE4 ayant abouti • Nombre et typologie d'acteurs formés • Evaluation des compétences acquises

Objectif 4.1.3	
<p>Développer l'interconnaissance et la coopération entre les acteurs du territoire</p>	<p>La plateforme SYNAPSE a permis de créer un cadre pour la mise en commun des pratiques et les échanges d'expériences entre les membres de la communauté régionale en santé-environnement. Cette communauté a vocation à s'élargir à un nombre toujours plus important de partenaires, qui doivent pouvoir trouver sur cette plateforme toutes les ressources sur les activités des autres membres de la communauté. Cela requiert un travail d'animation en continu pour que la plateforme soit attractive et devienne le lieu, virtuel, de création de partenariats concrets, permettant de sortir du travail en silo qui concerne encore de nombreux secteurs d'activité tant dans le champ sanitaire</p>

	<p>qu'environnemental.</p> <p>Ces partenariats pourront prendre la forme de projets collaboratifs impliquant plusieurs partenaires, dont le montage pourra être soutenu par le PRSE4.</p>
--	---

Exemples d'action	
>	Animation de la plateforme collaborative SYNAPSE (dépôt de documents, lancement de forums, valorisation d'expériences locales et régionales ...)
>	Mise en place des journées territoriales d'échanges
>	Accompagnement aux projets collaboratifs en santé-environnement
>	Valorisation des projets portés par les collectivités sur la plateforme nationale « territoire engagé pour un environnement, une santé » et promotion de cet outil
>	...

Exemples d'indicateur	
•	Taux de satisfaction des utilisateurs de la plateforme SYNAPSE (enquête)
•	Nombre de projets collaboratifs en santé-environnement créés grâce à la plateforme SYNAPSE (enquête)
•	Nombre de projets déposés sur la plateforme nationale « territoire engagé pour un environnement, une santé »

Objectif 4.1.4	
<p>Renforcer la mobilisation sociale autour des enjeux en matière de santé-environnement</p> <p><i>Cible prioritaire : jeunes</i></p>	<p>Les relations qu'entretient une personne avec d'autres participent à sa santé et à sa longévité. C'est une manière de rappeler que l'environnement est aussi une question de lien social, d'interaction, de relation et d'attachement entre des individus.</p> <p>Les jeunes constituent une force vive de notre société, ils sont les décideurs de demain et devront faire face à des enjeux de santé-environnement de plus en plus complexes.</p>

Exemples d'action	
>	Mise en place de missions d'intérêt général dans le champ de la santé-environnement aux jeunes participants au Service National Universel (SNU)
>	Constitution d'un groupe d'ambassadeurs santé-environnement

- > Mise en place d'une consultation citoyenne
- > Relais des actions de l'axe 1 du PNSE 4 « S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter » (actions 7)
- >...

Exemples d'indicateur

Nombre de missions d'intérêt général dans le champ de la santé-environnement mise en œuvre

PRIORITE 4.2 : Renforcer le déploiement de projets en santé environnement sur tout le territoire Grand Est et au plus près des populations



Pilotage : Région Grand Est + partenaire expert

La plupart des leviers d'actions en matière de santé-environnement et d'amélioration du cadre de vie se situent au niveau territorial : les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de mobilités, de logement, de formation, de petite enfance ou d'action sociale, au cœur des compétences des collectivités territoriales, sont essentielles, non seulement pour prévenir les expositions à risque mais également pour promouvoir un environnement bénéfique pour la santé. C'est également à cet échelon de proximité que ces enjeux peuvent apparaître les plus tangibles, facilitant leur nécessaire appropriation par la population.

Les Contrats locaux de santé constituent un cadre permettant de développer des actions de santé-environnement adaptées aux besoins d'une collectivité, notamment sous l'angle de la prévention.

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) qui fédèrent les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire, doivent intégrer de manière plus affirmée la santé-environnement.

Ces approches territoriales visent à insuffler une approche intégrée de la santé-environnement dans l'ensemble des politiques publiques locales, valorisant les impacts positifs d'un cadre de vie sain au-delà d'une approche ciblée sur la réduction des risques.

Le PRSE4 visera donc à décliner la santé-environnement sur l'ensemble de la région Grand Est en contribuant à son intégration dans diverses démarches territoriales.

Objectif 4.2.1	
 <p>Renforcer la prise en compte des enjeux en santé-environnement dans les démarches territoriales (Contrats Locaux de Santé, Projets Alimentaires Territoriaux, Ateliers Santé Ville ...)</p> <p><i>Cibles prioritaires : collectivités et animateurs concernés par ces dispositifs</i></p>	<p>Le PRSE4 constituera un cadre de développement d'actions visant à faire monter en compétences les animateurs des démarches territoriales centrées sur la construction d'un environnement favorable à la santé. Il s'agit d'acculturer et d'outiller ces animateurs pour qu'ils se fassent les porte-parole et les relais de cette démarche au sein des instances territoriales.</p>

Exemples d'action
<p>> Acculturation des coordonnateurs de CLS, d'ASV et de PAT à la démarche de santé-environnement</p> <p>> Diffusion d'outils et de ressources pour faciliter la mise en œuvre d'actions</p> <p>>...</p>

Exemples d'indicateur
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de PAT intégrant une dimension de santé-environnement • Proportion de CLS intégrant une dimension de santé-environnement • Proportion d'ASV intégrant une dimension de santé-environnement

Objectif 4.2.2	
<p>Développer la collaboration entre les acteurs à l'échelle transfrontalière</p>	<p>Les enjeux en santé-environnement ne concernent pas que les territoires de la région Grand Est, mais s'étendent, pour certains, au-delà des frontières régionales. Cela nécessite que les collectivités étrangères s'impliquent de manière similaire sur la gestion de ces enjeux.</p>

Exemples d'action

- > Identification des réseaux et dispositifs transfrontaliers existants sur lesquels s'appuyer
- >...

Exemples d'indicateur

- Nombre de pays frontaliers avec lesquels des échanges sur la santé-environnement ont été initiés

7 L'articulation avec les autres plans et programmes régionaux

Les principaux plans avec lesquels le PRSE4 Grand Est s'articule sont :

- Le Projet Régional de Santé (PRS), élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), définissant la politique régionale de santé qui sera menée en matière de prévention, d'organisation de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale.
- La Feuille de route santé de la Région, la feuille de route adaptation au changement climatique
- Le Plan Régional Santé Travail (PRST), animé par la DREETS, visant à améliorer les conditions de travail pour garantir une meilleure santé des travailleurs
- Le plan ECOPHYTO II + et sa déclinaison en feuille de route régionale, co-piloté par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ayant pour objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires tout en maintenant une agriculture de qualité et durable
- Le Schéma Régional D'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), contribuant à l'attractivité de la région Grand Est

- Les différents plans et programmes autour de l'alimentation : Programme National pour l'Alimentation (PNA), Plan National Nutrition Santé (PNNS)
- les schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des trois bassins hydrographiques couvrant le territoire régional (Rhin - Meuse, Seine Normandie, Rhône Méditerranée)

Il prend également en compte les propositions issues des dialogues territoriaux organisés dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR) Santé.

8 La gouvernance

Le Plan Régional Santé Environnement Grand Est est porté conjointement par la préfète de la région Grand Est, la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président de la Région Grand Est.

8.1 Le pilotage

8.1.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage, instance de décision, est composé de la Préfète de Région, de la directrice générale de l'ARS et du Président du Conseil Régional.

Il pourra s'élargir ponctuellement à des représentants d'institutions ayant un lien direct avec des sujets d'actualité pour le PRSE4, et établir des liens avec le Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV), le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESER)...

Il s'appuie sur les travaux et propositions du comité technique (COTECH) décrit ci-après.

8.1.2 Comité technique

Le COTECH est une instance d'expertise qui regroupe les représentants du SGARE, de la DREAL, de l'ARS, de la Région, de la DRAAF et de la DREETS.

Il est en charge de :

- Définir et valider les orientations stratégiques et opérationnelles, les priorités du PRSE4 et les Exemples d'action,
- Suivre la mise en œuvre du plan et l'évaluer au regard des priorités partagées,

- Assurer la cohérence des actions et leur régulation le cas échéant,
- Proposer les actions régionales permettant de valoriser le PRSE4

8.2 L'animation

8.2.1 Du PRSE4

Le comité d'animation, instance de coordination, d'animation et de suivi de la mise en œuvre du PRSE, est la cheville ouvrière du comité technique. Il constitue également la structure médiatrice entre les différents niveaux local, régional et national. Il est composé des référents PRSE4 au sein des structures pilotes. Il assure l'information régulière de différentes instances et commissions (CRSA, CESER...)

Il constitue le lien avec la communauté santé environnement régionale et assure la mise en œuvre et le suivi opérationnel du PRSE.

8.2.2 De la communauté régionale

La communauté santé environnement est composée de l'ensemble des acteurs impliqués sur les sujets de santé-environnement. Ces acteurs, issus du monde associatif, économique, académique, institutionnel et des collectivités, participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan en tant que partenaires et pilotes des projets

8.3 Le suivi et l'évaluation

Le plan fera l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation au terme de sa mise en œuvre. Des tableaux de bord seront mis en place pour suivre les Exemples d'indicateur et de processus définis pour chaque objectif.

9 L'élaboration du PRSE4

Les modalités d'élaboration du PRSE4 reflètent ses valeurs, s'articulant autour de la concertation, de la co-construction et de l'adaptation au besoin des habitants du territoire.

En effet, la construction a été initiée auprès de la communauté santé environnement régionale sur la base d'un diagnostic local et d'une enquête conduite par l'ORS Grand Est, en lien avec les priorités nationales et via l'organisation de trois événements régionaux.

La première réunion autour de l'élaboration du PRSE4 s'est déroulée le 14 décembre 2021 sous la forme d'un atelier avec les services de l'État et de la Région. Lors de ce temps, les participants ont pu travailler sur le bilan des actions du PRSE3, le compléter avec de nouvelles actions et thématiques, vérifier les complémentarités du PRSE4 avec les autres plans et programmes existants sur les mêmes sujets, trouver les administrations chargées de porter les actions du plan et définir l'accompagnement des structures portant ces actions.

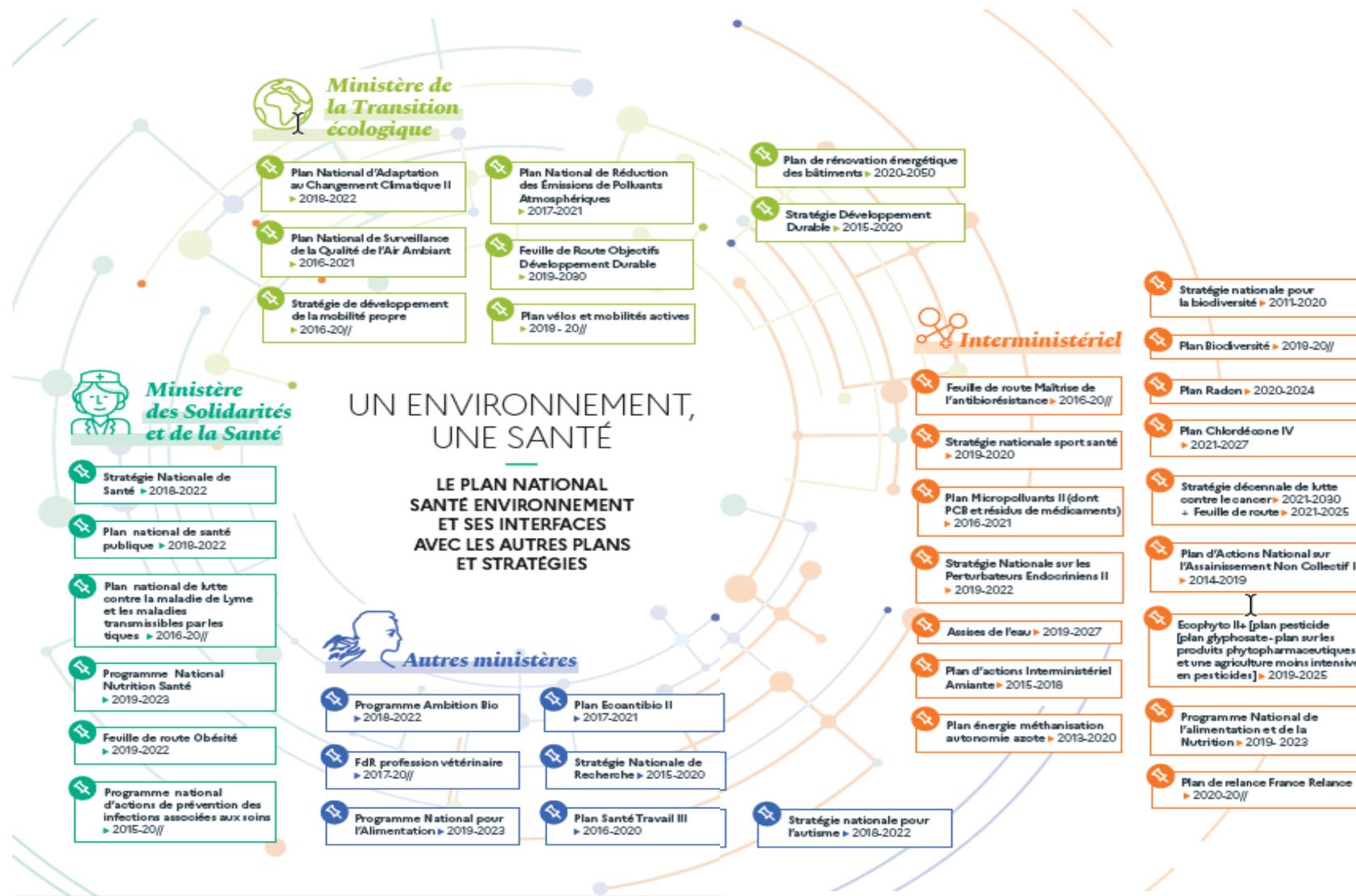
La Journée Régionale Santé Environnement du mercredi 23 février 2022 a été l'occasion de réunir les acteurs du secteur de la santé et de l'environnement afin d'échanger autour du PRSE3 et de lancer l'élaboration concertée du PRSE4. Par la suite, deux sessions d'ateliers se sont déroulées à la Maison Régionale des Sports de Nancy-Tomblaine (54). Les participants ont identifié thématiques, outils et méthodes prioritaires pour le PRSE4 ainsi que défini les objectifs, les Exemples d'action, les acteurs mobilisables et les modalités de gouvernance. Lors de ces temps de concertation, au-delà des thématiques de la santé environnement, les participants ont traité trois sujets transversaux :

- Les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
- L'appropriation de l'approche Une seule santé
- Les stratégies d'intervention en santé environnement à mobiliser selon les publics

Le projet de plan a été soumis à la consultation publique durant 5 semaines. Entre le 24 avril et le 28 mai 2023, les répondants ont pu donner leur avis et remarques sur le futur PRSE4, ses objectifs et ses Exemples d'action.

Pour élaborer le PRSE4, le comité d'animation a bénéficié de l'accompagnement d'un groupement de prestataires : Sedetiam Conseil, ST(E)ER et Voix Publiques.

10 Annexes



10.1 L'articulation du PNSE4 et les autres plans et stratégies

10.2 Glossaire

AAP appel à projets
ANRU Agence nationale de rénovation urbaine
ARS Agence régionale de santé
ASV Atelier santé ville
CESER Conseil économique, social et environnemental régional
CLS Contrat local de santé
CNR Conseil national de la refondation
CROPSAV Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
CRSA Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREETS Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EQIS Evaluation quantitative d'impact sur la santé
ERP Etablissement Recevant du Public

IREPS Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
ODD Objectifs de développement durable
OMS Organisation mondiale de la santé
ORS Observatoire régional de la santé
PAT Projets alimentaires territoriaux
PGSSE Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux
PNA Programme national pour l'alimentation
PNSE Plan national santé environnement
PRS Projet régional de santé
PRSE Plan régional santé environnement
PRST Plan régional santé travail
SRADDET Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires
UFS Urbanisme favorable à la santé
ZAN Zéro artificialisation nette

10.3 Liste des structures ayant participé à l'élaboration du PRSE4

Le comité de pilotage du PRSE adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés pour élaborer ce quatrième plan régional santé environnement

Ateliers du 23 février 2022 :

AEGE pour France Assos Santé , Agence de l'eau Rhin Meuse, , Agence de l'eau Rhin Meuse, Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, Agence d'urbanisme Lorraine Nord, Agence Urbanisme Agglomérations de Moselle, Agriculture et Alimentation Durable, ANSES, AP3A - Réseau CEI du Grand Est, APPA, ARIENA, ARS Association AIMDA, Association Amitiés Tsiganes 54, Association ETC Terra, Association Metz à Vélo, ASSOCIATION RESEAU PÉRINATAL CHAMPAGNE-ARDENNE, Association Tunaweza, ATMO Grand Est, Brigade Verte, CA Epinal, Association CANE , Carsat Nord Est, CC Ardennes thierache, CC Damvillers-Spincourt, CCSMS, Centre socioculturel Lupovino, CESER Grand Est, CHRU Nancy Service de Neurologie, CHRU Strasbourg, Association CLCV, CMA Grand Est, Collectif RIAD, COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE, Communauté d'agglomération du Val de Fensch, Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville, Communauté de Communes Ardennes Thiérache, Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, Communautés de communes Orne Lorraine Confluences, Commune d'Altkirch, Conseil départemental de la Marne, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE, Conseil Régional du Grand Est, CPIE Nancy Champenoux - Centre INRAE Grand Est-Nancy, CPTS Centre Alsace, CPTS du Barrois, CPTS du Centre Haute-Marne, Cpts metz, CPTS METZ ET ENVIRONS, CPTS Mulhouse agglomération, Chambre régionale d'agriculture Grand Est, CROS Grand Est, De Graine en Graines Synercoop, DRAAF Grand Est, DREAL Grand Est, DREETS Grand Est, Association EDEN, Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses ELIZ, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE, Eurométropole de Metz, Eurométropole de Strasbourg, FEMAGE, FRANCE ASSOS SANTE Grand Est, FREDON Grand Est, FRUGALI, Université de Reims champagne-Ardenne, GHRMSA, GMSI Groupement Médical de Soins Immédiats, Grabuge, Graine Lorraine du Grand Est, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE, Institut de cancérologie de lorraine, IPSDE, association Le moulin Nature, association Defricheurs, association Les Petits Debrouillards Grand Est, LIGUE CONTRE LE CANCER CD67, LorEEN, Mairie de Langres, Mairie de Troyes et Troyes Champagne Métropole, Mairie de Vitry-le-François, Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, Maison de la Nature du Sundgau, Maison Nature Bruche Piemont, Maison nature du ried, maternité hôpital Schweitzer Colmar, Météo France, Métropole du Grand Nancy, MFGE, MGEL, Mulhouse Alsace Agglomération, Mutualité Française Grand Est, Office français de la biodiversité, ORS Grand-Est, Pep Alsace, PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, PETR RVGB, Préliso, Rectorat d'académie, , Réseau Environnement Santé, SCALEN - Agence de développement et d'urbanisme de Nancy Sud Lorraine, SDEA Alsace Moselle, SGARE-Préfecture de la région Grand Est, SINE - CINE DE BUSSIERRE, Solidaris, sympathisant LNE et ADELPH, Syndicat CFTC Grand Est, Syndicat des Eaux et Assainissement Alsace Moselle, Syndicat Mixte du Pays de Chaumont , Synercoop, Association Terre Avenir, Université de Lorraine, UNMS - Solidaris OFBS, UNSA GRAND EST URPS Médecins Libéraux du Grand Est, URPS Pharmaciens Grand Est, Vélo et Mobilités Actives Grand Est, ville de Haguenau, Ville de Metz, ville de Mulhouse, ville de Sarreguemines, Ville de Strasbourg

Groupes de travail d'avril-mai 2023 :

Agence d'urbanisme Lorraine Nord, AGURAM, AP3A - réseau CEI Grand Est, WECF, APPA, ARIENA, ARS, Association AIMDA, ATMO Grand Est, BRGM, CC CPH, CEREMA, CESER Grand Est, Chambre d'agriculture Grand Est, CHRU Nancy
CHRU Nancy Service de Neurologie, CHRU Strasbourg, CMA Grand Est, Communauté d'agglomération du Val de Fensch, COMMUNAUTE DE COMMUNES SARREBOURG MOSELLE SUD, Commune d'Altkirch, Conseil départemental des Vosges, Conseil régional du Grand Est, CPIE Nancy Champenoux - INRAE Grand Est-Nancy, DRAAF Grand Est, DREAL Grand Est, Eurométropole de Strasbourg, FAS GE et CD67 LIGUE CONTRE LE CANCER
FREDON Grand Est, FRUGALI, Grabuge, ligue contre le cancer - france assos santé grand est, Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, Métropole du Grand Nancy, Mutualité Française Grand Est , Observatoire régional de la santé (ORS) Grand Est, Pays Terres de Lorraine, PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, Région Grand Est, SGARE Préfecture de la région Grand Est, Silver Fourchette / AAD, Syndicat mixte du Pays de Chaumont et PETR du Pays de Langres, SYNERCOOP - De Graine en Graines, Synercoop/WECF France, UNSA, URAF Grand Est, URPS ML Grand Est, URPS Pharmaciens Grand Est, Vélo et mobilités actives Grand Est, Ville de Metz et Eurométropole de Metz